

PROJET PATRIMOINE MONDIAL DANS LA ZONE CENTRALE DU PACIFIQUE

RAPPORT D'ATELIER INTERNATIONAL
2-6 juin 2003, Honolulu, Hawaï, États-Unis

Organisé par

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
le Bureau régional de l'UNESCO pour les États du Pacifique, Apia, Samoa
en collaboration avec le musée Bishop, Honolulu, Hawaï, États-Unis

Avec le soutien financier du Fonds en dépôt des Pays-Bas,
de la Convention France-UNESCO, de l'U.S. National Oceanic and Atmospheric
Administration et du Fonds du patrimoine mondial



Poissons chirurgiens bagnards sur la pente du récif de l'atoll de Palmyra (J. Maragos)

SOMMAIRE

Résumé.....	3
Projet patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique	5
A. Historique.....	5
B. Projet pilote – zone centrale du Pacifique	5
C. Atelier – zone centrale du Pacifique	6
D. Valeurs de patrimoine mondial communes du bien proposé pour la zone centrale du Pacifique	8
E. Avantages du statut de patrimoine mondial pour la zone centrale du Pacifique	11
F. Défis et réactions	12
G. L’avenir – conclusions et prochaines étapes	14
Abréviations	17
Carte régionale entourant les dix-sept îles et atolls proposés dans le projet patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique	18
Annexes	20
Annexe 1 : descriptifs des îles	20
Annexe 2 : Liste des participants	35
Annexe 3 : Programme de l’atelier	41
Annexe 4 : Plan d’action provisoire : juin 2003 - juin 2004	45

PROJET PATRIMOINE MONDIAL DANS LA ZONE CENTRALE DU PACIFIQUE

RAPPORT D'ATELIER INTERNATIONAL
2-6 juin 2003, Honolulu, Hawaï, États-Unis

RÉSUMÉ

La *Convention du patrimoine mondial (1972)* a pour mandat de définir et de protéger les témoins exceptionnels du patrimoine naturel et culturel de notre planète. Pourtant, seules quelques rares zones marines de l'océan Pacifique figurent sur la Liste du patrimoine mondial, et encore sont-elles situées en zone côtière. En 2002, l'UNESCO a réuni à Hanoi, Vietnam, un atelier rassemblant des experts de vingt-cinq pays afin d'identifier des zones marines tropicales susceptibles d'être inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. L'atelier a entre autre permis d'aborder la question d'une gestion unique appliquée à une série de sites transfrontaliers. Cette approche permettrait de mieux prendre en compte la nature imbriquée aussi bien que la complexité des multiples juridictions qui caractérisent bon nombre de zones marines et océaniques. Plus de quarante zones prioritaires ont été proposées, parmi lesquelles l'UNESCO a lancé trois projets pilotes. Le projet pilote « projet patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique » préconise de nommer une série d'atolls géologiquement anciens et d'îles coralliennes de basse altitude située dans la partie centrale et reculée de l'océan Pacifique, en vue d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ces atolls et ces îles constituent des refuges essentiels pour la flore et la faune marines et terrestres, pour des espèces migratrices comme pour les espèces sédentaires s'y reproduisant, un habitat essentiels pour de nombreuses espèces endémiques décimées et menacées. Ces lieux, de plus, témoignent de l'origine volcanique et des étapes de l'évolution corallienne des récifs ayant aboutis à la constitution des plus vastes biotopes de la planète. La proposition envisagée au cours de l'atelier demande – et bénéficierait – d'une collaboration entre de nombreux États parties à la Convention du patrimoine mondial. Les objectifs fondamentaux du projet pilote dans la zone centrale du Pacifique consistent à : (a) sensibiliser aux avantages que présentent pour les petits États insulaires du Pacifique les candidatures transfrontalières et en série au patrimoine mondial par rapport à des candidatures isolées ; (b) élargir la portée et la représentativité de la Liste du patrimoine mondial dans le Pacifique en y incluant des atolls océaniques et des îles coralliennes ; (c) multiplier, grâce à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, les opportunités pour les États insulaires du Pacifique de bénéficier d'aides internationales pour la préservation de leur exceptionnel patrimoine naturel et culturel ; et à (d) entretenir des partenariats actifs autour d'intérêts communs tels que la conservation de la biodiversité marine, l'écotourisme, la pêche, le renforcement des capacités et le soutien financier.

L'UNESCO et le musée Bishop ont organisé à Honolulu, du 2 au 6 juin 2003, un atelier de « faisabilité » pour le projet pilote « zone centrale du Pacifique » afin de passer en revue les caractéristiques naturelles et culturelles des diverses îles et atolls proposés, de discuter de l'aspect économique et pratique d'une gestion à long terme de zones insulaires reculées et transfrontalières communes à plusieurs États parties, et de convenir d'une série provisoire de sites et d'une série d'actions propres à développer le projet. Les vingt-sept participants, représentants gouvernementaux ou professionnels de la conservation du patrimoine naturel ou culturel venus des îles Cook, de la République de Kiribati, des États-Unis d'Amérique, de l'UNESCO, du SPREP (South Pacific Regional

Environment Programme), de l'UICN (Union mondiale pour la nature), du musée Bishop et de La Conservation de la nature représentaient les diverses disciplines et juridictions impliquées sur les îles et les sites marins. Seule manquait la France (Polynésie française). Si chaque site possède ses particularités, la plupart ont en communs les mêmes valeurs et une même ambition. Les valeurs fondamentales communes sont notamment : des phénomènes océaniques à l'origine du dynamisme local et de la diversité biologique, la diversité du patrimoine géologique, l'intégrité des écosystèmes marins locaux, l'endémisme, l'habitat pour des espèces rares, des zones migratoires pour la faune et les animaux marins, la valeur scientifique, l'exceptionnelle beauté et la richesse du patrimoine culturel. Une nomination commune offrirait les avantages culturels, économiques, scientifiques et des opportunités de renforcement des capacités. Les défis sont nombreux : améliorer la connaissance de la vie marine, mieux contrôler les espèces proliférantes, renforcer la législation, prévenir la pêche illégale ou la collecte d'espèces menacées, intégrer et améliorer les connaissances du milieu et aborder les problèmes de repeuplement, de pêche, de tourisme, de navigation, les problèmes climatiques et les questions militaires. Les participants à l'atelier ont proposé les îles suivantes : le récif de Kingman, l'atoll de Palmyra, l'île Jarvis, l'île Howland, l'île Baker, l'atoll Rose et l'île Swains (États-Unis d'Amérique) ; l'île Malden, l'île Flint, l'atoll du Millennium (île Caroline) et les îlots de faune sauvage de l'atoll de Kiritimati (République de Kiribati), l'atoll Suvarrow, l'île Takutea et l'île Atiu (Îles de Cook). L'UNESCO prévoit d'envisager avec la France l'adjonction de plusieurs îles de Polynésie française. Un soutien sera apporté à la préparation du dossier de nomination, à l'organisation de groupes de travail nationaux, au lancement d'activités écologiques et économiques avec les partenaires du Pacifique ainsi qu'aux initiatives existantes ou naissantes au niveau régional ou national. Ce rapport rassemble les conclusions de l'atelier, les annexes fournissant la liste des participants, le programme de l'atelier, la description des sites, et un plan d'action.

PROJET PATRIMOINE MONDIAL DANS LA ZONE CENTRALE DU PACIFIQUE

RAPPORT D'ATELIER INTERNATIONAL
2-6 juin 2003, Honolulu, Hawaï, États-Unis

A. HISTORIQUE

La Convention du patrimoine mondial (1972) a pour mandat de définir et de protéger les témoins exceptionnels du patrimoine naturel et culturel de notre planète. Cette convention est devenue un instrument juridique et politique influent forte de 176 pays signataires (États parties). À l'heure actuelle (2003) la Liste du patrimoine mondial comprend 754 biens, dont 582 sites culturels, 149 sites naturels et 23 biens mixtes (appartenant au patrimoine culturel et naturel), dans 129 États parties. Si près de la moitié des biens naturels concernent des zones côtières, insulaires ou marines, seulement neuf biens ont été inscrits sur la Liste en raison de leur milieu marin exceptionnel. L'océan Pacifique, qui couvre 40% de la surface de la terre, n'est représenté que par huit sites du patrimoine mondial : Rennell Est (les îles Salomon), le Parc national des volcans de Hawaï, l'île d'Henderson, Parc national de Rapa Nui (île de Pâques), les îles Galápagos, le Parc national de l'île Cocos, Les îles Lord Howe et la Grande Barrière. Seuls ces quatre derniers sites ont de fortes composantes marines, ils se situent cependant plus près de la frange continentale que dans la région purement océanique du Pacifique. Le Comité du patrimoine mondial (organe intergouvernemental composé de vingt-et-un membres et responsable de la politique stratégique à long terme et de la prise de décision quant à l'inscription de sites) note que les écosystèmes marins, comme les petits États insulaires, et en particulier les États insulaires du Pacifique, sont significativement peu présents dans la Liste du patrimoine mondial, et soutient toutes les actions propres à pallier ce manque. De plus, le Comité encourage l'inscription de biens dont la « valeur universelle exceptionnelle »ⁱ concerne une nomination en série et/ou transfrontalièreⁱⁱ.

Pour remédier à la représentation limitée du patrimoine marin dans la Liste, un atelier international UNESCO/UICN/UNF réunissant plus de soixante experts s'est tenu en février 2002 à Hanoi, Vietnam. Les participants ont proposé plus de cent zones tropicales marines susceptibles d'être inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. De plus, un certain nombre de possibilités de candidatures en série et transfrontalières ont été identifiées entre des pays partageant d'importantes zones marines. À la suite de cet atelier, le Centre du patrimoine mondial a lancé trois projets pilotes visant à présenter l'outil que représente la Convention du patrimoine mondial dans la conservation marine et la mise en place d'un développement durable. Les zones pilotes identifiées sont : les îles Caraïbes méridionales, des zones marines et insulaires du Pacifique oriental, et les atolls et îles de la zone centrale du Pacifique figurant dans le présent rapport. (Un rapport complet sur l'atelier 2002 sur la biodiversité du patrimoine mondial figure dans le *World Heritage Papers 4* (2003) ou sur le site Internet : http://whc.unesco.org/series/papers_04.pdf

B. PROJET PILOTE – ZONE CENTRALE DU PACIFIQUE

Initialement, la projet pilote de la zone centrale du Pacifique regroupait les îles de la Ligne qui forment une chaîne dans la zone centrale du Pacifique, et des îles voisines plus au sud, et étaient

centré sur un groupe d'îles et d'archipels à récifs dans la zone équatoriale, entre le sixième degré nord et le vingtième degré sud de latitude. L'objectif principal était d'inclure des atolls anciens, reculés et inhabités, ainsi que des îles coralliennes de basse altitude, encore relativement intactes en raison d'une intervention humaine limitée. Ces atolls, îles et récifs ont une grande importance écologique étant des zones essentielles de migration pour les poissons, les oiseaux et les mammifères marins, possédant une biogéographie et une biodiversité marine et insulaire unique. Le projet pilote envisage une nomination en série et transfrontalière à gestion conjointe, incluant possiblement le territoire de la République de Kiribati, les États-Unis, les îles Cook et la France (pour la Polynésie française). Les objectifs du projet pilote sont les suivants :

- *Permettre d'intégrer les avantages d'une nomination transfrontalières et en série.*
- *Inscrire des biens, surtout parmi les petits États insulaires du Pacifique, dont une proposition d'inscription collective d'un groupe insulaire sur Liste du patrimoine mondial offre plus d'avantages qu'une candidature individuelle.*
- *Élargir la portée et la représentativité de la Liste du patrimoine mondial de certaines régions, de certains États parties (ceux du Pacifique) et d'étendre le patrimoine marin actuellement sous-représenté.*
- *Permettre une plus grande reconnaissance internationale et favoriser l'aide internationale auprès des États insulaires du Pacifique visant à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial à travers ce projet pilote transfrontalier.*
- *Développer des partenariats actifs entre les groupes d'îles autour de problèmes communs (la conservation de la biodiversité marine, l'écotourisme, la pêche, etc.), d'un besoin de gestion et de surveillance, d'opportunités de renforcement de capacité et des occasions de financement avec des retombées régionales et nationales positives.*

C. ATELIER – ZONE CENTRALE DU PACIFIQUE

À l'invitation du Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, vingt-huit représentants nationaux et experts ont participé à un atelier organisé à Hawaï, États-Unis, du 2 au 6 juin 2003. Le but de cet atelier était d'explorer les avantages et les aspects pratiques d'une inscription transfrontalière et en série de la zone centrale du Pacifique sur la Liste du patrimoine mondial, en centrant l'étude sur les valeurs naturelles et culturelles des atolls et des îles candidats. L'atelier a été organisé par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et le Bureau de l'UNESCO pour les États du Pacifique à Apia, en collaboration avec le musée Bishop de Hawaï. Les participants étaient des représentants gouvernementaux des îles Cook, de la République de Kiribati et des États-Unis d'Amérique ainsi que des experts en biologie marine et terrestre, des géologues, des spécialistes des oiseaux ainsi que des experts en patrimoine culturels, familiers des aspects naturels et culturels de la région. La France et la Polynésie française n'ont pas été en mesure d'envoyer des représentants à cet atelier. Néanmoins, un dialogue actif est en cours. Le gouvernement des Pays-Bas, la Convention France-UNESCO et la National Oceanic and Atmospheric Administration ont apporté leur concours financier.

Le présent rapport fait état de la richesse et de la variété des informations partagées, propose une synthèse des idées et les conclusions de l'atelier. Il est destiné aux États parties et aux différents partenaires œuvrant dans le projet patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique. (L'Annexe 2 fournit la liste des participants, l'Annexe 3 le programme complet de l'atelier, y compris la liste détaillée des interventions.)

Les objectifs et les tâches principales de ce premier atelier international patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique étaient les suivants :

- Vérifier si les îles retenues dans le projet peuvent constituer une nomination en série et transfrontalière au patrimoine mondial dans un contexte de conservation du milieu marin et insulaire dans le Pacifique, et étudier la nécessité de la Convention du patrimoine mondial pour assurer cette conservation.
- Conduire un premier examen et un recueillir un supplément d'information sur le patrimoine naturel et culturel des atolls et des îles de basse altitude sélectionnés dans la zone centrale du Pacifique et identifier les lacunes et le besoin d'information complémentaire.
- Examiner les atouts des différents groupes insulaires afin de mettre en évidence la « valeur universelle exceptionnelle » qu'ils partagent et qui les caractérise sous l'angle du patrimoine naturel et culturel.
- Discuter les capacités de gestion et les enjeux chez les groupes insulaires proposés.
- Mener une première étude de faisabilité et proposer des zones prioritaires qui lanceraient la procédure technique en vue de la nomination au patrimoine mondial.
- Identifier un premier réseau d'experts et de partenaires connaissant la région centrale du Pacifique capables de contribuer à ce projet.
- Identifier les possibilités d'actions et de financement à court et moyen terme qui permettraient de lancer le projet de la zone centrale du Pacifique et intégrer ce projet à des initiatives existantes pertinentes.
- Établir un premier plan d'action à court terme et quelques premières échéances, afin d'identifier le rôle de chaque pays et partenaire dans la conduction du projet pour l'année à venir.
- Donner au projet un nouveau nom à même de mieux désigner les îles sélectionnées et de recouvrir la totalité des États parties concernés. (Le projet s'intitulait à l'origine « projet des îles de la Ligne », et est devenu « projet patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique » avec l'adjonction d'îles et d'atolls situés à l'ouest des îles de la Ligne. C'est ce dernier nom qui est utilisé dans ce rapport).

Durant la première journée de l'atelier, les participants de l'UNESCO et de l'UICN ont fourni des informations techniques sur la Convention du patrimoine mondial et l'utilisation potentielle de cette convention en tant qu'outil effectif pour intégrer les besoins de conservation et de développement durable à diverses échelles dans les domaines marin et insulaire. La deuxième journée a consisté en un déplacement sur le terrain dans le but de passer en revue différentes approches de conservation côtière – marine et insulaire – autour de l'île d'O'ahu. Au cours de la troisième journée les experts de l'atelier ont discuté des caractéristiques thématiques communes et celles propres à chaque île (biogéographie des atolls, vie marine, oiseaux, caractéristiques terrestres, histoire culturelle, courants océaniques, upwelling localisé, endémisme...). Les deux dernières journées de l'atelier ont été consacrées à la l'énonciation des objectifs prioritaires des îles proposées sous diverses perspectives de faisabilité, notamment les valeurs écologiques, les besoins en gestion et en protection des ressources naturelles, le manque

d'informations et de capacité, le soutien politique et législatif et les considérations socio-économiques. Parmi les derniers éléments de cet atelier, nous trouvons l'établissement d'une série de recommandations et d'actions prioritaires à mener soulignant à la fois les intérêts communs à gérer les îles proposées sous la forme d'un seul et unique bien du patrimoine mondial, tout en permettant de meilleures conditions de conservation au niveau national.

Toutes les îles proposées à l'issue de ce premier atelier patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique sont inhabitées ou font l'objet d'une présence limitée. L'Annexe 3 fournit un descriptif des caractéristiques de chacune des îles que les participants à l'atelier ont retenues après avoir envisagé un ensemble plus vaste d'îles. Les îles proposées au cours de l'atelier ont été choisies avec le soutien des représentants des gouvernements présents comme étant susceptible de refléter une « valeur universelle exceptionnelle ». Les îles et les récifs sélectionnés sont énumérés ci-dessous dans la section D, ils contribuent aux bénéfices collectifs indiqués plus loin dans la section E.

Il est important de noter que le projet de la zone centrale du Pacifique évolue à mesure que de nouvelles informations ou de nouvelles collaborations émergent. Il ne peut donc s'agir que d'une première étape dans la détermination de lieux possibles, qui n'interdit nullement que d'autres îles puissent s'adjoindre à la constitution d'un site en série et transfrontalier de la zone centrale du Pacifique dans un avenir proche et/ou que certaines des îles énumérées ci-dessous puissent ultérieurement ne plus y figurer en raison de circonstances actuellement imprévisibles. Comme indiqué dans les sections suivantes et dans le plan d'action de l'Annexe 4, les zones insulaires notées ci-dessous ne sont que provisoires et doivent faire l'objet d'une consultation ultérieure avec les partenaires concernés de chaque pays.

D. VALEURS DE PATRIMOINE MONDIAL COMMUNES DU BIEN PROPOSÉ POUR LA ZONE CENTRALE DU PACIFIQUE

Îles de la zone centrale du Pacifique proposées au cours de l'atelier :

Îles appartenant aux États-Unis : le Récif de Kingman et l'atoll de Palmyra se trouvent à l'extrémité nord des îles de la Ligne. L'île Jarvis, l'île Baker et l'île Howland sont des îles de basse altitude le long de l'Équateur. L'atoll Rose se trouve dans la région méridionale de la zone centrale du Pacifique, près de la Samoa américaine (N.B. – l'atoll Swains, proche également de la Samoa américaine, pourra être proposé plus tard et n'est pas détaillé ci-dessous).

République de Kiribati : l'atoll Kiritimati, l'île Malden, l'atoll Millennium (l'île Caroline), l'île Flint (N.B. – l'île de Starbuck et/ou celle de Vostok pourraient être proposées par la suite et ne sont pas détaillées ici. Les îles de Teraina et de Tabueran ont également été envisagées mais ne sont pas incluses à cette date en raison de l'impact de l'implantation humaine).

Îles Cook : l'atoll Suvarrow dans la région des îles Cook septentrionales, les îles Takutea et Atiu.

L'Annexe 1 décrit en détails les caractéristiques principales des îles sélectionnées ; un des fruits de l'atelier a été de parvenir à un accord sur la détermination des valeurs essentielles en matière de patrimoine naturel et culturel communes aux atolls de la zone centrale du Pacifique et aux archipels d'îles coralliennes de basse altitude, ainsi que sur la manière dont ces valeurs touchent à la valeur universelle exceptionnelle, critère lié au patrimoine mondial (VUE)ⁱⁱⁱ. On trouvera ci-dessous

un résumé des valeurs essentielles de ces atolls et îles qui pourraient servir de cadre à la candidature d'un site en série et transfrontalier au patrimoine mondial pour la zone centrale du Pacifique. (n.b. - les liens avec les critères du patrimoine mondial sont indiqués ici par les symboles suivants : i = processus géologique, ii = valeur écologique, iii = beauté, iv = conservation, C = culture).

- ❖ *Phénomène océanique* (i, ii) : cette série d'îles de la zone centrale du Pacifique chevauche l'Équateur et est le lieu des principaux phénomènes océaniques et météorologiques mondiaux. C'est notamment une zone de convergence intertropicale des alizés du nord-est et du sud-est, du contre-courant équatorial, du courant sous-marin équatorial et des courants équatoriaux nord et sud, qui agissent ensemble à grande échelle sur l'environnement marin et climatique médio-océanique. Ces îles sont influencées par des connexions océaniques et atmosphériques de direction aussi bien est-ouest que nord-sud, dans un environnement océanique relativement intact. Les courants génèrent des upwellings localisés et une prolifération des espèces marines, et favorisent la dispersion des larves marines et le taux de biodiversité sur les récifs et les îles. Les vents contribuent à la migration saisonnière des oiseaux de mer et de rivage dont beaucoup appartiennent à des espèces menacées.
- ❖ *Diversité géologique* (i, ii) : cette série d'îles constitue une succession géologique d'archipels médio-océanique d'importance mondiale, regroupant une large gamme d'atolls et d'îles coralliennes anciens, dont les strates rocheuses ont enregistré la formation des plus vastes structures biogéniques du monde (îles coralliennes et atolls) au cours des 10 à 80 millions d'années écoulées. Ces formations contiennent, ensemble, des lacs intérieurs d'eau douce, des lagons et des lacs hyper salins, des grottes et des écosystèmes marins et terrestres imbriqués, y compris la plus vaste suite d'atolls et d'îles coralliennes préservés au monde, qui assurent un habitat crucial pour les communautés coralliennes, les communautés d'algues benthiques, les colonies de coquillages géants, permettent la conservation intactes les forêts d'atolls et la végétation de broussailles sèches sur les atolls ainsi que la présence de marécages salés halophytiques. Les gradients significatifs de pluviométrie rencontrés dans cette série d'îles et leur conséquences sur l'environnement fournissent une représentation unique des phénomènes marins et insulaires médio-océaniques.
- ❖ *Intégrité – abondance, vitalité et fonction marine* (i, iii, iv) : cette série d'îles offre une combinaison de milieux marins qui laisse apparaître un taux de prolifération marine exceptionnel, le spectre complet des âges et des tailles unique sous les tropiques, tout particulièrement concernant les plus gros poissons prédateurs, les tortues marines, les oiseaux de mer, les coraux, les coquillages géants, les huîtres perlières et les crabes des cocotiers, dont la plupart sont très rares ailleurs. L'ensemble de la dynamique trophique marine de ces communautés insulaires fonctionne mieux (est encore intact) que sur d'autres systèmes insulaires où la collecte par l'homme a altéré le milieu de manière significative.
- ❖ *Endémisme marin* (ii, iv) : cette série d'îles présente des communautés de coraux et de poissons de récifs à un niveau d'endémisme modéré et un niveau de biodiversité élevé, reflétant l'influence des courants équatoriaux nord et sud, du contre-courant équatorial et du courant sous-marin équatorial sur les écosystèmes des récifs et des îles. L'endémisme de la faune corallienne et des poissons reflète l'isolation géographique et le faible taux de renouvellement de nouvelles espèces dans un système océanique ancien et stable. Cet endémisme marin est aussi fortement lié à l'environnement voisin dans le Pacifique, vers l'ouest et vers le sud.

- ❖ *Oiseaux de mer, oiseaux de rivage, oiseaux terrestres et voies migratoires (ii, iii, iv) :* cette région dispose, au milieu de l'immense océan et des vastes distances à parcourir entre l'Arctique et la Patagonie, des lieux de ravitaillement et de reproduction essentiels pour les espèces migratoires (comme le courlis de Tahiti, espèce menacée). De nombreuses îles abritent des colonies de reproduction privilégiées pour des oiseaux de mer d'importance régionale et mondiale, notamment pour dix-neuf espèces d'oiseaux de mer qui viennent s'y reproduire et pour plusieurs espèces menacées telles que le pétrel phœnix, le pétrel tempête à face blanche et le noddie bleu, ainsi que pour une quantité spectaculaire d'autres espèces. Les vents ont en outre contribué à la colonisation d'oiseaux terrestres ancestraux qui se sont transformés en un certain nombre d'espèces endémiques désormais confinées à la zone centrale du Pacifique. Les atolls et les îles coralliennes proposés assurent un habitat crucial à ces espèces d'oiseaux. Un nombre élevé d'oiseaux de mer contribue à l'apport de nourriture dans les îles et à la fertilité des eaux des zones marines attenantes.
- ❖ *Conservation des espèces (iv) :* contrairement à la plupart des groupes d'îles, celles-ci sont pour la plupart inhabitées. La corruption et les destructions d'origine humaine y sont restées fort réduites. Leur éloignement les a dans bien des cas protégées des perturbations propres à la présence humaine. Or elles sont – du fait précisément de leur isolement qui les fait dépendre fortement du renouvellement des espèces locales – plus vulnérables que d'autres à des activités telles que la récolte. Il est à noter que c'est sur des îles que se sont produites la plupart des extinctions d'espèces. Ensemble, les îles assurent la pérennité d'espèces très peu représentées à l'échelle mondiale, dont les plus gros prédateurs (requins,...) et d'autres espèces ayant aujourd'hui une valeur écologique et culturelle (coquillages géants, crabes des cocotiers, huîtres perlières, labres Napoléon, poissons perroquets à bosse frontale, fous, courlis, frégates, etc.).
- ❖ *Valeur scientifique (i, ii) :* cette série d'îles est d'une importance scientifique cruciale pour l'identification et la surveillance du phénomène de variation du niveau de la mer, du rythme de croissance des récifs et de leurs constructeurs (tant sur le plan géographique qu'historique) et pour l'évaluation des conséquences potentielles de tout changement climatique futur. Ces îles sont considérées comme des sites privilégiés pour la poursuite des études sur les changements climatiques mondiaux et la variation du niveau de la mer du fait qu'elles sont situées sur la zone de l'Équateur dans une région moins affectée par d'autres contraintes anthropogéniques. On peut y étudier également la croissance des récifs, l'évolution des systèmes de récifs, le comportement biologique, les processus de renouvellement en milieu fermé, les classes de tailles et la dynamique des populations de tous les groupes d'organismes marins et des espèces de récif. De ce fait, les îles de la zone centrale du Pacifique constituent des laboratoires naturels pour la compréhension de l'histoire naturelle du Pacifique.
- ❖ *Beauté exceptionnelle et phénomène naturel (iii) :* la série des atolls anciens et reculés de la zone centrale du Pacifique fournit de nombreux exemples d'une beauté exceptionnelle et de phénomènes naturels de grande importance. Une vue aérienne de ces îles, atolls et récifs du Pacifique est incomparable, cependant que les milieux sous-marins regorgent d'une beauté spectaculaire du fait d'une clarté remarquable des eaux combinée à la présence de groupes particulièrement riches d'une mégafaune migratoire charismatique (poissons perroquets à bosse frontale, serrans, labres maori, requins, tortues, baleines) et fournit des très vastes et denses exemples de magnifiques organismes marins caractéristiques des récifs coralliens (coquillages géants, coraux...). La présence d'un grand nombre d'animaux marins et la beauté qui en résulte,

ainsi que le fort taux de récifs coralliens, est aujourd'hui une vision devenue rare dans le reste du monde.

- ❖ *Patrimoine culturel (C)* : l'histoire des peuples qui ont visité ou habité ces îles au cours des millénaires passés – pour les abandonner toutes, à l'exception de quelques-unes, durant les derniers siècles – est une part importante du patrimoine culturel des sociétés nomades. Elle y apporte la singularité des processus d'adaptations culturelles aux petites îles. Il subsiste dans certaines zones des cas de liens étroits noués entre les sociétés humaines présentes et certains éléments de l'environnement (le rôle des oiseaux de mer dans la pêche et la navigation traditionnelles par exemple).

E. AVANTAGES DU STATUT DE PATRIMOINE MONDIAL POUR LA ZONE CENTRALE DU PACIFIQUE

Un autre aspect significatif des travaux de l'atelier a été l'identification d'une série de bénéfices qui pourraient être obtenus et appliqués aux sphères régionales et nationales si les groupes d'îles sélectionnés étaient gérés comme un seul bien du patrimoine mondial. Ces bénéfices, mis en avant par les participants, sont résumés ci-dessous :

Les bénéfices sur le plan de la science et de la conservation :

1. une contribution à la protection d'une part significative de la biodiversité mondiale ;
2. une reconnaissance de la valeur exceptionnelle de nombreuses îles inhabitées (grâce à la valorisation commune de ces îles au sein du spectre biogéographique des atolls du Pacifique et des « évolutions insulaires » qui s'y rattachent) permettant de prendre en compte leur fragilité et leur vulnérabilité ;
3. une meilleure connaissance des ressources naturelles permise par les recherches visant à les utiliser durablement ;
4. une meilleure compréhension du fonctionnement des îles tropicales et des écosystèmes côtiers ainsi que de la manière dont ils réagissent aux différentes pratiques d'utilisation des ressources.

Les avantages sur le plan de la culture et du renforcement de capacité :

5. la restauration et le renforcement des liens entre la population et son environnement naturel ;
6. la revitalisation des connaissances traditionnelles et de leur application au mode de vie moderne dans la zone centrale du Pacifique ;
7. une meilleure protection des ressources naturelles par des programmes de soutien et de coopération internationale ;
8. l'éducation des générations actuelles et futures au patrimoine naturel et culturel des écosystèmes intacts et en bonne santé, afin de promouvoir des pratiques de gestion durable ;
9. le renforcement de la voix collective des nations insulaires dans la communauté internationale ;
10. la possibilité de créations d'emplois centrés sur le patrimoine naturel et culturel pouvant encourager les populations à rester dans leur communauté ;

11. le renforcement de la fierté nationale et du sentiment d'identité et d'autonomie ;
12. une meilleure protection contre le pillage international des ressources locales ;
13. l'amélioration de la gestion locale à long terme ;
14. le comblement des lacunes en matière d'information (en faisant réaliser des études et des inventaires par exemple) dans les cas où il n'existe encore aucune donnée et où les décisions de gestion sont souvent prises dans le vide ;
15. la mise en évidence de l'importance d'un fonctionnement à l'échelle régionale – l'approche transfrontalière renforce l'utilité d'un travail transversal à l'échelle régionale dans des perspectives écologiques, culturelles et économiques ;
16. l'utilisation de la valeur que représente le Centre du patrimoine mondial en tant qu'outil de conservation pour déterminer et obtenir le soutien des partenaires et des conventions.

Les avantages économiques sont :

17. l'assurance de l'augmentation de la productivité et de l'exploitation durable (les ressources en poissons...) des zones marines voisines des zones protégées ;
18. l'augmentation de la promotion globale de la zone centrale du Pacifique en tant que destination touristique ;
19. le renforcement du soutien aux communautés insulaires par des initiatives de financement international ;
20. le soutien à un emploi durable sans diminution des ressources récoltées ;
21. le renforcement des activités économiques conduisant à une meilleure qualité de vie ;
22. l'augmentation des recettes gouvernementales provenant de sources externes (taxes sur le tourisme...) ;
23. l'accès à des fonds pour améliorer la gestion des îles et leur exploitation.

F. DÉFIS ET RÉACTIONS

Si chaque île a ses caractéristiques, ses propres défis et des opportunités particulières (détaillés à l'Annexe 1 – descriptifs des îles), il existe de nombreuses similitudes entre les groupes d'îles concernés au niveau de la gestion de ces atolls reculés et de ses îles coralliennes de basse altitude. Cette section résume les points soulevés par les participants quant à la nécessité de la mise en place rapide d'une gestion collective pour la conservation du patrimoine naturel et culturel des atolls reculés et des îles coralliennes de basse altitude dans la zone centrale du Pacifique. Les lacunes actuelles sont les suivantes :

- un niveau insuffisant de connaissances des écosystèmes marins, des îles et des oiseaux, et de la capacité de gestion effective qui s'y rattache ; il y a nécessité de mener des études de fond sur les îles et dans le milieu marin, principalement pour les zones marines de la zone centrale du Pacifique pour lesquelles il n'existe pas encore de description. Ces îles sont des lieux de diversité et d'abondance naturelle privilégiés, ce qui justifie des inventaires de fonds et des programmes de surveillance à long terme, complémentaires de ceux d'autres groupes d'îles partageant les mêmes intérêts. Les résultats de ces études doivent être rattachés à ceux des recherches ciblées qui émergent aux niveaux international et régional ;

- des problèmes d'application et de surveillance dus à l'éloignement de ces régions insulaires. Il faudrait chercher à travailler avec les États-Unis et les autres autorités en vue d'une assistance à la surveillance à distance et rechercher les opportunités de formation de personnel spécialisé dans la faune sauvage sur des problèmes spécifiques (lutte contre le braconnage, la navigation, les espèces envahissantes, etc.) ;
- des problèmes de colonisation par l'homme et des problèmes de repeuplement. Il faudrait passer en revue les besoins de chaque zone insulaire en prenant en compte les impératifs de conservation aussi bien que les impératifs économiques, afin de prendre les mesures appropriées ;
- des problèmes liés aux espèces envahissantes, y compris animaux et insectes importés sur les îles et dans les milieux marins. Il faudrait travailler avec une gamme de programmes sur les espèces envahissantes en vigueur dans certains pays, en particulier pour les rats et les chats. Développer la formation, la prise de conscience publique et la capacité d'éradication dans ce domaine ;
- des problèmes de pêche. Il faudrait travailler avec d'autres pays et les autorités locales à des moyens d'éliminer le braconnage aussi bien commercial que de subsistance. Il faudrait également travailler avec le commerce d'aquariums à des pratiques de collectes plus durables. Il faudrait enfin modifier les plans de culture d'huîtres perlières dans les lagons de certains atolls pour assurer que l'aquaculture ne nuise pas à l'intégrité naturelle des atolls sélectionnés pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial ;
- des problèmes de navigation commerciale et de plaisance. Il faudrait se pencher avec d'autres pays et les autorités régionales sur les directives et les solutions de gestion concernant les échouages, déversements, dégazages et sur les solutions de nettoyage et de réparation, sur les aides à la navigation, les avertissements aux navigateurs, etc. ;
- les problèmes liés au tourisme. Ce problème à échelle multiple englobe aussi bien l'écotourisme que le tourisme de croisière. Des études de faisabilité sur cette région sont nécessaires concernant les aspects économiques et écologiques du développement, y compris les codes de pratiques appropriés pour garantir des niveaux durables de tourisme et la conservation des valeurs de patrimoine naturel et culturel ;
- une utilisation à des fins militaires et de défense. Des assurances sont nécessaires sur le fait que les pratiques militaires ayant eu cours ne seront pas renouvelées ou n'auront pas d'impact résiduel nécessitant réparation. Si des actions militaires futures sont proposées, elles devront être coordonnées de manière appropriée et conçues pour respecter les lois nationales et les conventions internationales ;
- le changement du climat mondial. Comme il est constaté aujourd'hui une augmentation de la température à la surface de la mer, une augmentation du niveau de la mer, des phénomènes climatiques, etc. ayant un impact important sur les îles de basse altitude, il est nécessaire d'évaluer les risques, de mettre en place des stratégies et plans d'atténuation des catastrophes. Des études complémentaires sur la mer, les îles et les oiseaux doivent y être associées au travers d'une coordination régionale ;

- l’efficacité limitée de la législation nationale existante. Il faut travailler avec les autorités locales et les chefs de gouvernements pour permettre une compréhension et un soutien des objectifs de conservation ;
- l’échange de connaissances et le renforcement des capacités : pour tous ces problèmes on constate un besoin général d’amélioration des outils de communication, des connaissances et de la gestion des données afin de renforcer les formations existantes et à venir à l’échelle locale, nationale et régionale ;
- la familiarité limitée avec les procédures et le fonctionnement du patrimoine mondial : la plupart des nations du Pacifique sont États parties à la Convention du patrimoine mondial depuis peu et ont besoin de directives complémentaires sur la manière de travailler le plus efficacement possible avec la Convention pour rejoindre les États parties ayant des biens inscrits au patrimoine mondial ;
- l’expérience d’une gestion collective de ressources partagées et de la participation à des projets. À la lumière de l’approche collective proposée et de la candidature d’un site unique en série et transfrontalier, il faudra fournir des directives supplémentaires quant aux modalités de gestion, en soulignant les avantages aussi bien nationaux que régionaux de ce projet original. Même dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, les candidatures en série et transfrontalières provenant de pays multiples sont un concept nouveau et l’aide à la préparation de ces candidatures est un processus en cours d’évolution.

G. L’AVENIR – CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

On trouvera ci-dessous le résumé des recommandations et des prochaines étapes établi lors de l’atelier, et complété par le plan d’action présenté en Annexe 4.

1. Se référant à la présentation technique des caractéristiques naturelles des îles de la zone centrale du Pacifique, les participants ont convenu que les îles et atolls de la zone centrale du Pacifique sélectionnés pourraient passer à la prochaine étape qui mène à la candidature de nomination sur la Liste du patrimoine mondial en basant leur travail sur les valeurs suivantes : les phénomènes océaniques exceptionnels, la diversité géologique, l’abondance, la vitalité et les processus de la vie marine et terrestre, l’endémisme marin, la conservation des espèces clés, les oiseaux de mer, la valeur scientifique, la beauté exceptionnelle et le patrimoine culturel ;
2. après avoir passé en revue certaines des menaces qui pèsent sur les atolls et les îles de la zone centrale du Pacifique, les participants ont souligné l’urgence d’agir pour assurer la protection et la reconnaissance internationale de ces zones cruciales ;
3. les participants ont identifié un certain nombre d’avantages liés à la candidature d’une sélection d’îles et d’atolls de la zone centrale du Pacifique en tant que bien en série et transfrontalier du patrimoine mondial. Parmi ces avantages on trouve une meilleure protection de l’environnement naturel, une prise de conscience accrue, un renforcement des régimes de gestion par la coopération internationale et le soutien financier, la multiplication des opportunités de renforcement de capacité et de formation, et l’augmentation de l’emploi, auxquels viennent s’ajouter des avantages financiers tirés de l’écotourisme. Tout

cela peut favoriser la reconnaissance de l'importance des îles ainsi qu'une approche nouvelle de la collaboration pour favoriser les indispensables efforts de conservation, de restauration, d'études et autres recherches, en particulier pour ce qui est de l'environnement marin, dont on sait actuellement fort peu de choses concernant la région de la zone centrale du Pacifique ;

4. les participants ont proposé que les îles et atolls suivants soient envisagés pour une candidature au patrimoine mondial au cours de la première phase du projet : le récif de Kingman, l'atoll de Palmyra, les îles Jarvis, Howland, Baker, Rose et Swains appartenant aux États-Unis ; les îles Malden, Flint et Millennium (île Caroline) et les réserves naturelles de Kiritimati (Christmas) appartenant à la République de Kiribati ; les îles Suvarrow, Takutea et Atiu appartenant aux îles Cook ;
5. pour tirer profit des initiatives existantes et à venir en matière de conservation dans les îles du Pacifique, il a été souligné que le projet devra être développé collectivement et en complément d'autres conventions internationales et régionales (les initiatives actuelles telles que les profils écologiques internationaux de conservation, le programme Archipel vivant du musée Bishop, les plans d'actions stratégiques sur la biodiversité nationale préparés pour la Convention sur la diversité biologique, la Convention Ramsar, l'UNCLOS, le SPREP et d'autres) ;
6. la possibilité d'élargir ultérieurement la liste provisoire actuelle des sites du projet patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique afin d'y inclure d'autres îles a été appuyée ;
7. l'atelier a suggéré que ce projet porte désormais le titre « projet patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique » ;
8. les participants à la réunion ont demandé que l'UNESCO assume le rôle de secrétariat pour ce projet ;
9. il a été suggéré qu'un groupe de responsables nationaux et d'experts soit établi pour soutenir la préparation de cette candidature ;
10. l'UNESCO a accepté la responsabilité de communiquer les résultats de l'atelier aux autorités compétentes et aux experts de France et de Polynésie française.

Les participants à l'atelier ont convenu de travailler ensemble pour :

1. favoriser un large soutien à la préparation de la candidature d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial par l'identification d'un responsable de projet dans chaque pays, afin d'assurer le suivi des travaux nécessaires à son développement ;
2. communiquer les résultats de cet atelier aux personnes appropriées et établir des groupes de travail pour le soutenir et le coordonner ;
3. susciter l'intérêt de tous les partenaires appropriés et des autorités locales selon les possibilités dans chaque pays ;

4. travailler avec des experts pour développer réseaux d'informations à thèmes (les oiseaux, la biodiversité marine, les espèces envahissantes, le tourisme, la pêche, etc.) et réseaux de renforcement de capacité ;
5. explorer les possibilités d'études et d'inventaires supplémentaires pour le patrimoine naturel et culturel dans les zones proposées pour le projet ;
6. consulter les États parties et les aider à soumettre auprès de l'UNESCO une demande d'assistance préparatoire de la part du Fonds du patrimoine mondial ;
7. explorer les diverses options de financement avec les donateurs, les universités et les ONG en vue de procéder à des demandes de subventions pour soutenir les activités du projet de la zone centrale du Pacifique ;
8. contribuer au développement du site Internet du projet de la zone centrale du Pacifique qui serait à la fois dépositaire d'information et outil de communication. Dans le cadre de son élaboration, développer et soumettre, ou amender dès que possible des listes indicatives au Centre du patrimoine mondial ;
9. explorer les autres opportunités à court terme pour l'organisation d'une ou plusieurs réunions rassemblant plusieurs pays en vue du développement futur du projet de la zone centrale du Pacifique, conjointement avec le Congrès mondial des parcs naturels, les réunions CBD, SPREP... ;
10. diffuser le rapport de l'atelier et l'utiliser comme document promotionnel pour obtenir soutien et engagement collectif en faveur du projet transfrontalier « Patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique ».

ABRÉVIATIONS

AusAID	- Australian Government's overseas aid program	Programme australien d'aide internationale
CPWHP	- Central Pacific World Heritage Project	Projet patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique
DOC NZ	- New Zealand Department of Conservation	Département de la conservation de Nouvelle Zélande
ECC	- Equatorial Countercurrent.	CCE - Contre-courant équatorial
EIA	- Environmental Impact Assessment	Évaluation de l'incidence sur l'environnement
EUC	- Equatorial Under Current	Courant équatorial sous-marin
GISP	- Global Invasive Species Program	Programme Mondial sur les espèces envahissantes
IBA	- Important Bird Areas	ZICO - Zone importante pour la conservation des oiseaux
IOC	- Intergovernmental oceanographic Commission	COI - Commission océanographique intergouvernementale
IMO	- International Maritime Organization	OMI - Organisation maritime internationale
ITCZ	- Inter-tropical Convergence Zone	Zone de convergence intertropicale
IUCN	- The World Conservation Union	UICN - Union mondiale pour la nature
LI	- Line Island	Îles de la Ligne
MOU	- Memorandum of Understanding	Protocole d'accord
NGO	- Non-governmental Organization	ONG - Organisation non gouvernementale
NOAA	- National Oceanic and Atmospheric Organization	Administration océanique et atmosphérique nationale
NWR	- National Wildlife Refuge	Réserve de faune sauvage
OUV	- Outstanding Universal Value	VUE - Valeur universelle exceptionnelle
PSSA	- Particularly Sensitive Sea Area	Zone marine particulièrement sensible
SPREP	- South Pacific Regional Environment Programme	Programme Régional Océanien de l'Environnement
TNC	- The Nature Conservancy	La Conservation de la nature
UNCLOS	- United Nations Convention on the Law of the Sea	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
UNF	- United Nations Foundation	Fondation des Nations Unies
USFWS	- United States Fish and Wildlife Service	Service des pêches et de la faune des États-Unis
WWF	- World Wildlife Fund	Organisation mondiale de protection de la nature

Carte régionale entourant les dix-sept îles et atolls proposés
dans le projet patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique



Carte proposée par Tim Green

NOTES :

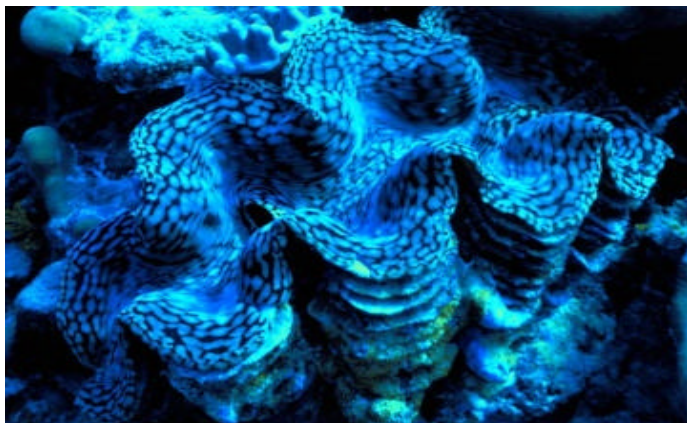
i. La **valeur universelle exceptionnelle**, dans le texte de la Convention du patrimoine mondial, représente le seuil de valeur qui doit être atteint pour l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial. Un ou plusieurs des critères de sélection décrits dans les *Orientations* doivent être satisfaits.

ii. Une **candidature en série** se compose de deux ou plusieurs zones non reliées physiquement mais qui partagent une caractéristique commune (par exemple type d'écosystème, lien de migration, histoire). La série est inscrite comme site unique pour la raison que la série possède une « valeur universelle exceptionnelle » alors que les éléments qui la composent ne la possèdent pas individuellement. Un **site transfrontalier** est un site unique à cheval sur deux ou plusieurs pays. Une candidature **en série transfrontalière** est la combinaison de ces deux caractères et sa gestion se fait de manière coordonnée.

iii. Comme il est indiqué dans les *Orientations pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* de l'UNESCO, les biens du patrimoine naturel doivent satisfaire à un ou plusieurs des **critères naturels** suivants ; (i) processus géologique et/ou caractère géomorphologique ou physiographique ; (ii) évolution écologique ou biologique en cours pour les animaux et/ou les plantes terrestres ou aquatiques ; (iii) phénomènes naturels inégalés, beauté exceptionnelle ou importance esthétique ; et/ou (iv) contient des habitats significatifs pour la conservation in situ de la biodiversité, ayant une valeur pour la science ou la conservation. De plus, il y a six critères pour les biens du patrimoine culturel.

ANNEXE 1 : DESCRIPTIFS DES ILES^{IV}

Récif de Kingman (États-Unis)



Récif de Kingman, bénitier géant rare, *Tridacna squamosa*, J. Maragos/USFWS

Caractéristiques géographiques :

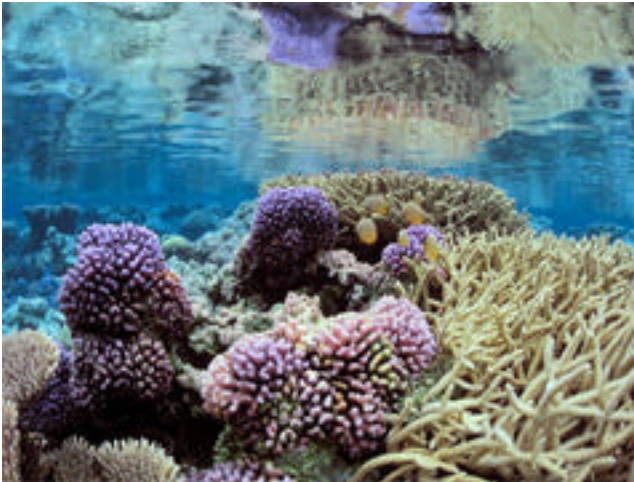
- 06°25'N, 162°23'O
- la plus septentrionale des îles de la Ligne
- atoll à récif submergé sans terre
- 195 746,45 hectares d'habitat protégé
- 10 470,84 hectares d'habitat de récifs
- 3 crêtes de débris mobiles et sans végétation

Valeur exceptionnelle :

- jamais habité, récif le plus intact des îles de la Ligne
- richesse et endémisme importants des espèces de récifs
- abondance de coquillages géants, anémones, coraux champignons et tabulaires
- forte biodiversité locale due au contre-courant équatorial

- *Critères naturels* : écosystème de récif intact ; c'est le mieux préservé de tous les récifs des îles de la Ligne en raison des difficultés d'accès et du manque de terre ferme ; abondance et diversité de la faune (anémones, coraux, raies manta, poissons de récifs, coquillages géants) ; c'est l'un des rares atolls à récif submergé en eau peu profonde du Pacifique ; la plus septentrionale des îles de la Ligne, baignée à la fois par le courant nord équatorial venant de l'est et le contre-courant équatorial (CCE) venant de l'ouest, ce qui renforce sa biodiversité marine ; limite nord-est de nombreuses espèces des récifs coralliens indopacifiques ; plusieurs espèces coralliennes endémiques non décrites ; rôle important au niveau des voies migratoires pour les oiseaux de mer, les mammifères marins et les poissons ; zone clé de repos et de ravitaillement pour les oiseaux de mer et les oiseaux de rivage migrants.
- *Critères culturels* : le récif submergé limite les possibilités d'accès pour le mouillage et l'exploitation par l'homme ; le site a donc été peu exploité par l'homme par le passé, sauf pour la pêche ; classé U.S. Naval Defensive Sea pendant la Seconde Guerre mondiale ; base potentielle pour hydravions et mouillages de navires en temps de guerre.
- *Gestion* : réserve naturelle nationale depuis 2001 ; la limite se situe à 19,31 km du récif exposé ; non ouvert au public ; réserve marine à collecte interdite avec plan de gestion raisonnée ; surveillance périodique aérienne et application d'une loi sur la pêche par les garde-côtes des États-Unis.
- *Problèmes et menaces* : Braconnage en mer ; accès non autorisé de bateaux ; risque d'introduction d'espèces marines envahissantes, d'échouage de navires, de déversements de pétrole et autres déchets ; évidence du blanchissement corallien dû à l'élévation des températures à la surface de la mer sous l'effet de la modification du climat mondial et montée future possible du niveau de la mer ; forte prédation récente des coraux par l'étoile de mer *Acanthaster*.
- *Informations et actions requises* : capacité accrue d'application de la réglementation à distance et de la surveillance ; poursuite des études marines, inventaire d'espèces et programmes de surveillance ; renforcement du financement pour des recherches scientifiques ciblées ; expansion et ciblage des liens avec les organisations régionales et intergouvernementales pour des efforts collectifs et un partage des moyens d'actions ; application envisagée des directives de l'Organisation maritime internationale pour les zones maritimes particulièrement sensibles (PSSA)^V.

Atoll Palmyra (États-Unis)



Atoll Palmyra NWR 1998, J. Maragos/USFWS

Caractéristiques géographiques :

- 05°53'N, 162°05'O
- 2^{ème} île de la Ligne au nord
- atoll elliptique avec ~50 îlots et récifs peu profonds entourant des lagons
- un chenal dragué, pas de passe
- altitude maximum des terres : 3 m
- profondeur maximum du lagon : 25 m
- surface totale de récif : ~48 km²
- 208 507 ha d'habitat protégé

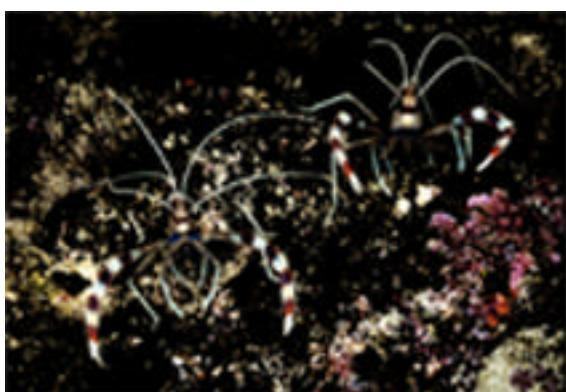
Valeur exceptionnelle :

- seul atoll humide non habité du Pacifique au début du XX^e siècle
- la plus forte biodiversité du Pacifique central
- terrasses de récifs et sous lagon uniques
- le plus important site de nidification pour plusieurs espèces d'oiseaux de mer
- rare habitat de forêt de rivage
- productivité et biodiversité importantes dues à CCE/ZCIT

- **Critères naturels** : le plus grand des atolls appartenant aux États-Unis ; forte biodiversité d'un système de récifs et d'îles complexes et en grande partie intactes, avec un fort endémisme une grande variétés d'espèces ; important pour la faune sauvage et les voies migratoires (oiseaux de mer, tortues marines, coraux, poissons, crabes des cocotiers, crabes terrestres, coquillages géants, mammifères marins, rares forêts de rivage) ; situé dans la zone de convergence intertropicale (ZCIT), humide, dont le contre-courant équatorial venant de l'ouest, et baigné par le courant équatorial du Pacifique nord venant de l'Est, ce qui renforce la richesse et la productivité des espèces ; vastes terrasses de récifs submergés uniques, aux extrémités est et ouest de Palmyra ; les mares peu profondes des récifs sont habitées par une variété de coraux et de poissons spectaculaires et très esthétiques ; atoll boisé avec quelques-unes des plus vastes populations de *Pisonia* et quelques rares *Neisosperma* ; la plus forte biodiversité marine de toutes les îles de la Ligne en raison de l'influence des courants équatoriaux de l'est et de l'ouest ; importante population d'espèces en voie de disparition en Océanie telles que le crabe des cocotiers, le fou à pieds rouges et le fou brun, et de rare labres à bosse, poissons perroquets à bosse frontale et poissons-renard ; seul atoll humide du Pacifique resté inhabité au début du XX^e siècle.
- **Critères culturels** : histoire orale polynésienne, possibilité de sites archéologiques polynésiens et histoire de la Seconde Guerre mondiale (occupation militaire) ; relativement peu exploitée par l'homme en comparaison d'autres systèmes de récifs des îles du Pacifique ; beauté exceptionnelle.
- **Gestion** : propriété conjointe gérée comme réserve naturelle depuis 2001 par l'U.S. Fish and Wildlife Service et La Conservation de la nature ; la réserve naturelle s'étend jusqu'à 19,31 km au-delà du récif exposé ; non ouvert au public sauf sur invitation ; réserve marine à prise interdite, pêche sportive avec marquage envisagé pour le poisson-renard ; plan de gestion raisonné en cours de développement ; planification en cours pour la mise en place d'un centre moderne de recherche à distance sur l'écologie et la géophysique marine en collaboration avec les universités et les musées américains, pour des études à long terme.
- **Problèmes et menaces** : braconnage, débarquement non autorisé, voiliers de plaisance ; introduction et présence d'espèces envahissantes (rats, etc.) ; échouage de navires, déversement de pétrole et autres déchets ; existence d'une contamination militaire ; antécédents de pêche aux ailerons de requin, de blanchissement de coraux et de prédation corallienne par les étoiles de mer *Acanthaster* ; menace actuelle sur la forêt de rivage par des insectes envahissants.
- **Informations et actions requises** : poursuite de l'inventaire des espèces et de la collecte de données de base ; renforcement de la surveillance et de l'application de la réglementation ; un renforcement du personnel pour la restauration de l'habitat et la lutte contre les rongeurs et insectes envahissants ; financement de recherches scientifiques spécialisées ; utilisation du lieu comme centre de formation pour le personnel des réserves de Kiritimati (île Christmas) ; mise en place d'un plan restauration de la circulation lagunaire ; création de liaisons entre les organisations régionales et intergouvernementales pour des efforts de collaboration et le partage de capacité ; application envisagée des directives de l'OMI, PSSA.



Corail plateau bleu, *Montipora aequituberculata*, Îles Jarvis, J. Maragos/USFWS



Crevettes nettoyeuses, *Stenopis hispidus*, Récif Baker, J. Maragos/USFWS

Caractéristiques géographiques :

Jarvis : 00°18'S, 160°01'O

- récif équatorial de basse altitude dans la partie centrale des îles de la Ligne
- île trapézoïdale, sablonneuse, plate et reposant sur une base de récif corallien
- entourée par un étroit récif frangeant
- terrasse submergée à l'est
- superficie totale : 15 189 ha, superficie terrestre : 445 ha
- altitude maximum : 6-8 m.

Howland : 00° 13'N, 176° 29'O

- récif équatorial de basse altitude dans la partie nord des îles Phoenix
- île plate, allongée, sablonneuse, débris de coraux et roches à guano
- entourée d'un étroit récif frangeant
- terrasse submergée à l'est
- superficie totale : 13 178 ha
- superficie terrestre : 162 ha
- superficie marine : 13 016 ha
- altitude maximum : 6-7 m.

Baker : 00° 13'N, 176° 38'O

- île équatoriale corallienne de basse altitude dans la partie nord des îles Phoenix
- forme ovale
- entourée d'un étroit récif frangeant
- large terrasse submergée à l'est
- superficie totale : 12 849 hectares
- superficie terrestre : 138 hectares
- altitude maximum : 5-8 m

- *Valeur exceptionnelle :* ces trois îles font partie des sept récifs de basse altitude du Pacifique situés sur l'Équateur ; n'a jamais connu d'occupation humaine à l'exception de la période de la Seconde Guerre mondiale ; recrutement larvaire et upwellings uniques dus au courant équatorial sous-marin ; d'importance majeure pour les oiseaux de mer nichant au sol et en terrier ; endémisme des espèces de récifs.
- *Critères naturels :* ces trois îles sont restées inhabitées à l'exception de la période de la Seconde Guerre mondiale, et sont donc constituées de récifs en grande partie intacts d'une grande importance biogéographique et géologique ; situés sur l'Équateur et sur le chemin du courant équatorial sous-marin portant à l'est à l'origine d'upwellings localisés et d'une forte productivité marine sur le côté ouest (sous le vent) de ces trois îles, favorisant l'abondance et la diversité de la vie marine et servant de voie majeure pour la colonisation des poissons provenant du Pacifique ouest, zone à biodiversité plus intense ; toutes trois ont une faune abondante (oiseaux de mer, tortues de mer, coraux, poissons, crabes terrestres, coquillages géants et servent d'étape dans la migration des oiseaux et la mégafaune marine ; zones importantes pour les migrations d'espèces et l'endémisme corallien (surtout Jarvis) ; énormes colonies d'oiseaux de mer dont les espèces nichant au sol et en terriers connaissent une récupération spectaculaire à la suite de l'éradication récente des chats et des rats par l'United States Fish and Wildlife Service (USFWS) (pétrel tempête à face blanche et pétrel phoenix notamment).
- *Critères culturels :* aucune preuve d'installation ou d'occupation humaine avant le XIX^e siècle ; exploitation du guano et pêche à la baleine au cours du XIX^e siècle.
- *Gestion :* ces trois îles sont des réserves naturelles depuis 1972 ; plans de gestion opérationnel ; la zone protégée s'étend jusqu'à 4,83 km au-delà du récif exposé dans les eaux territoriales ; réserve marine à prise interdite ; accès interdit sans permission et justificatifs.

- *Problèmes et menaces* : braconnage, débarquement non autorisé, voiliers de plaisance ; introduction et présence d'espèces envahissantes (souris et graminée *digitaria notamment*) ; échouage de navires, déversements de pétrole et autres déchets ; évidence de blanchissement récent des coraux, dû possiblement à l'évolution du climat de la planète ; évidence de pêche aux ailerons de requin récente à Baker et Howland avant 2000 ; et croissance de cyanobactéries stimulée par le matériel militaire mécanique immergé à l'ouest de Baker au cours de la Seconde Guerre mondiale.
- *Information et actions requises* : nécessité de travailler avec l'OMI sur les zones à interdire ; poursuite de la surveillance marine et de l'inventaire des espèces lancé en 2000-2002 ; renforcer la surveillance du repeuplement des oiseaux de mer rares ; ainsi que les capacités de surveillance et d'application de la réglementation pour ces zones très reculées ; financement de recherches sur l'évolution du climat exigeant l'accès aux îles situées directement sur l'Équateur.

Atoll Rose (États-Unis – Territoire de la Samoa américaine)



Atoll Rose, photo aérienne, J. Maragos/USFWS

Caractéristiques géographiques :

- 14°32'S et 168°08'O
- l'un des plus petits atolls du monde
- 6 hectares de terrain et 2 îlots de sable
- îlot Rose : 5 ha, altitude : 3 m
- îlot Sand : 2,6 ha, altitude : 5 m
- récif entouré d'un périmètre d'algues coralliennes
- lagon : 2 km de large et 20 m de profondeur
- une seule passe naturelle par le récif nord
- superficie totale de lagon : 600 ha
- périmètre total de l'atoll : 9 km

Valeur exceptionnelle :

- le plus petit atoll inhabité du Pacifique
- principale forêt de rivage des Samoa, habitat de coquillages géants, oiseaux de mer et tortues
- forte biodiversité et étape importante pour la dispersion de la faune des récifs

- *Critères naturels* : système d'atoll intact et intouché avant l'échouage d'un navire en 1993 ; le récif récupère actuellement ; les algues coralliennes et les coraux sont les acteurs dominants du récif, avec une importance biogéographique et une forte intégrité de l'écosystème ; la faune la plus importante est constituée d'oiseaux de mer, de tortues, de coraux, de poissons, de crabes terrestres, de coquillages géants et de mammifères marins ; escale migratoire pour les oiseaux et la faune des récifs ; zone importante par la richesse des espèces d'oiseaux de mer et de faune des récifs ; renferme la plus vaste population d'oiseaux de mer reproducteurs, de tortues de mer reproductrices et de coquillages géants.
- *Critères culturels* : l'île Rose [Nu'u Manu] a fait partie de la culture des Samoa depuis plus de 3 000 ans ; quoique inhabité, cet atoll était probablement périodiquement visité dans le passé pour son poisson et sa faune terrestre ; bien que le gouvernement territorial local soutienne le statut de réserve à capture interdite, la diminution des réserves en poissons dans l'ensemble des Samoa rend l'île Rose vulnérable au braconnage.
- *Gestion* : réserve naturelle depuis 1976 avec plan de gestion opérationnel dont la limite s'étend jusqu'à 4,83 km du récif exposé dans les eaux territoriales ; réserve marine à capture interdite gérée par l'U.S. Fish and Wildlife Service, conjointement avec la Division gouvernementale des ressources marines et naturelles de la Samoa américaine.
- *Problèmes et menaces* : braconnage, débarquements non autorisés ; risque d'introduction d'espèces étrangères ; échouage de navires, déversement de pétroles et autres déchets ; modification du climat mondial ; impact résiduel de l'échouage d'un paquebot en 1993 qui a provoqué des dégâts majeurs sur la faune naturelle et les récifs ; le nettoyage partiel en 1999-2000 et l'achèvement de l'évacuation des débris du navire en 2004 devraient ouvrir la voie à une régénération complète de l'écosystème et à un retour à son état initial ; disparition imminente d'une rare forêt de *Pisonia* due à des insectes étrangers.
- *Informations et actions requises* : nécessité d'étudier les zones OMI à interdire ; la surveillance, les études et les inventaires d'espèces entamés en 1993 doivent être poursuivis sur la décennie prochaine pour pouvoir évaluer la récupération et les effectuer des actions de suivi après le nettoyage ; éradication des nuisibles et restauration de la forêt de *Pisonia* : renforcement nécessaire de la surveillance et de l'application de la réglementation ; les relations internationales de travail entre les organisations spécifiques intergouvernementales sont justifiées.



Récif de l'île Swains, J. Maragos/USFWS

Caractéristiques géographiques :

- 11°15'S et 171°05'O
- île basse en récif circulaire renfermant un vaste lac hyposalin (saumâtre)
- superficie terrestre totale 3,6 km²
- périmètre total de l'île : 7,4 km
- cette île était un atoll avant qu'un tsunami et les vagues d'un typhon ne ferment le lagon
- géologiquement, la plus méridionale des îles Tokelau

Valeur exceptionnelle :

- rare grand lac d'eau saumâtre
- seule île peu habitée proche des Tokelau
- importante étape pour la dispersion des larves de la faune des récifs
- communautés coralliennes en bonne santé, qui récupèrent rapidement après le blanchissement, les tsunamis et les typhons du début des années 1990.

- *Critères naturels* : île corallienne de basse altitude de forme circulaire avec un vaste lac central d'eau saumâtre contenant des poissons et invertébrés marins et d'eau douce ; une forêt de rivage luxuriante et une plantation de cocotiers abandonnée couvrent l'unique île annulaire ; les informateurs locaux indiquent que Swains était autrefois un atoll avec un lagon marin peu profond, refermé voici bien des années par un fort tsunami et les vagues d'un typhon ; rivage océanique constitué surtout de plages de sable blanc et rivage du lac couvert de végétation ; la prédation par des rats importés a décimé les oiseaux de mer nicheurs et une collecte trop abondante réduit les populations de poissons de récif ; les communautés coralliennes prospèrent en récupérant rapidement après plusieurs catastrophes naturelles du début des années 1990 (blanchissement de coraux, tsunamis et ouragans) ; Swains est géologiquement la plus au sud des îles Tokelau qui sont toutes des atolls ; un récif immergé se trouve à 60 milles marin à l'est de Swains et contribue probablement à la biodiversité de cette île.
- *Critères culturels* : quoique actuellement placée sous la juridiction des États-Unis et de la Samoa américaine, le nom samoan de Swains, To'elau Lata Mai, signifie : « la plus proche des îles Tokelau » et reflète les liens étroits entre cette île et la culture polynésienne de Samoa et des Tokelau, au cours des siècles et des millénaires passés ; utilisée comme plantation de copra pendant une bonne part du siècle passé, elle appartient à un particulier ; en 2002 les seuls résidents étaient une famille de quatre personnes.
- *Gestion* : la propriété privée et la population humaine réduite limitent la gestion active des ressources de poissons et de faune sauvage ; la population de poissons de récifs est rare et dominée par des spécimens de petite taille reflétant une forte pression due à la pêche ; les populations d'oiseaux terrestres et d'oiseaux de mer sont sans doute limitées par la forte prédation par des rats importés.
- *Problèmes et menaces* : il est possible qu'une pression de pêche forte et non autorisée réduise les populations de poissons de récifs ; la prédation par les rats réduit l'avifaune en dépit d'un habitat d'arbres luxuriants pour les oiseaux nicheurs ; jusqu'en 2002, l'île et les récifs n'avaient jamais été étudiés par les scientifiques et le lac d'eau saumâtre reste presque entièrement inexploité.
- *Informations et actions requises* : consultation nécessaire avec les propriétaires terriens et le gouvernement territorial de la Samoa américaine pour déterminer s'il faut envisager d'ajouter Swains au projet patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique ; Swains possède un potentiel significatif en tant qu'écosystème relativement intact de récifs coralliens, de terres et de lac d'eau saumâtre ; des études culturelles et limnologiques sont nécessaires pour évaluer l'importance du lac, ainsi que l'habitation et l'exploitation antérieure de l'île ; les études marines du récif submergé à l'est de Swains sont aussi justifiées ; des études marines complémentaires de Swains sont prévues pour début 2004.

Île Kiritimati (République de Kiribati)



Photo aérienne du lagon Kiritimati, J. Maragos

Caractéristiques géographiques :

- 02°00'N, 157°20'O
- 5^{ème} île des îles de la Ligne en parant du nord
- vaste atoll avec un lagon peu profond, lacs hypersalins et surface terrestre abondante
- superficie terrestre totale : 321 km²
- île à large périmètre avec récif plat
- vaste lagon à marée (160 km²)
- altitude maximale des terres : 13 m
- terrain couvert de végétation de broussailles basses et plages de sable corallien
- périmètre de la plate-forme du récif : 30 à 120 m de large
- le lagon comprend des centaines d'îlots et 4 îles principales : Cook (23 hect.), Motu Tabu (4 hect.), Motu Upua (16 hect.) et Ngaonte Taake (25 hect.)

- *Valeur exceptionnelle* : atoll unique en son genre, possédant la plus vaste surface terrestre au monde ; importante population d'oiseaux nicheurs dont plusieurs espèces menacées ; l'une des plus importantes îles pour les oiseaux de mer nicheurs au monde, autrefois la plus grande colonie d'oiseaux de mer tropicaux nicheurs au monde ; toute les espèces d'oiseaux de mer existant dans la zone y sont encore représentées ; dix-neuf espèces d'oiseaux de mer reproducteurs résidents, dont deux rares ailleurs (le pétrel Phoenix et le pétrel tempête de Polynésie) ; oiseaux terrestres endémiques ; important habitat d'hivernage pour les oiseaux de rivage migrateurs.
- *Critères naturels* : le plus vaste atoll des îles de la Ligne, comportant une grande diversité d'habitats : lacs hypersalins, lagons peu profonds, passes, cavernes immergées, larges surfaces terrestres et récifs surélevés, rivages et surfaces de terre ; la plus grande île de Kiribati, représentant plus de la moitié de sa partie émergée ; environ 5 millions d'oiseaux de mer de dix-neuf espèces nichent annuellement à Kiritimati ; poissons de récifs abondants, notamment des serrans dans les passes et sur les récifs océaniques ; population de poissons de lagon en déclin en raison d'une présence humaine croissante ; écologie marine insulaire variée avec marécages salés et présence de grottes sous-marines ; plantations de copra près des villages ; terrain d'aviation, quais, routes et autres infrastructures résiduelles des essais nucléaires en haute atmosphère des années 1960 ; villages et villes contemporains de cette époque.
- *Critères culturels* : inhabité à l'époque de la découverte par James Cook, à la fin du XVIII^{ème} siècle, mais des éléments polynésiens anciens (marae) attestent d'une occupation ou de visites à l'époque préhistorique ; les insulaires i-Kiribati de Micronésie commencèrent à coloniser Kiritimati au début du XX^{ème} siècle quand elle faisait partie de la colonie britannique des îles Gilbert et Ellice ; peuplée aujourd'hui de 3 000 personnes sur les 80 000 habitants de la République de Kiribati ; petit marché d'écotourisme pour la plongée sportive, l'observation d'oiseaux et la pêche à la mouche avec marquage pour le poisson-renard, qui favorise l'emploi local ; l'habitat marin fournit la plupart des collections de poissons ornementaux aux marchés d'Hawaï.
- *Gestion* : la loi sur la faune naturelle et l'environnement régit l'archipel entier ; la Wildlife Unit possède un bateau et un véhicule pour patrouiller sur l'île et protéger la faune sauvage et le poisson-renard contre le braconnage ; l'île toute entière est un sanctuaire d'oiseaux à capture interdite ; cinq zones distinctes autour de l'île sont, en raison de leur importance pour la nidification des oiseaux de mer, classées sanctuaires entièrement fermés ; l'îlot Cook a été proposé comme parc marin naturel et la division des zones de pêche en propose la protection juridique ; la pêche sportive au poisson-renard est autorisée dans certaines zones tandis que d'autres à l'intérieur du lagon et sur les récifs océaniques sont fermées, pour protéger les zones de reproduction ; une réglementation de pêche avec relâche de prise est en place pour la pêche au poisson-renard, et un Bone Fish Committee a été créé récemment pour réglementer cette pêche ; un système de licence pour la collecte des poissons

d'ornement est actuellement en place, géré par la Division de la pêche ; il existe un programme actif pour l'éradication d'espèces envahissantes (chats, rats) afin de protéger les oiseaux de mer nicheurs : SPREP et DOC Nouvelle-Zélande exécutent le programme d'éradication ; il existe un protocole d'accord entre SPREP, DOC et UICN ; trousse à outils GISP pour les espèces envahissantes fournies par SPREP ; considérable soutien international pour la protection de la faune sauvage : DOC Nouvelle-Zélande travaille actuellement à Kiritimati avec Birdlife International UK ; le WWF et AusAID fournissent également leur aide ; un plan national d'action en faveur de la biodiversité a été mis au point.

- *Problèmes et menaces* : les pressions gouvernementales pour un repeuplement se poursuivent en raison du surpeuplement de Tarawa et d'autres atolls des îles Gilbert ; l'invasion par les prédateurs d'oiseaux (chats et rats) présente des dangers depuis plusieurs décennies ; la pêche excessive et le braconnage d'oiseaux augmentent probablement en raison de l'accroissement de la densité humaine ; l'accélération de la sédimentation dans le lagon risque de menacer les sites de reproduction du poisson-renard ; le projet du gouvernement japonais de station spatiale Hope-X comporte serait, s'il se réalise, une source de pollution sonore, entraînerait l'arrivée de nouveaux employés et la création de nouvelles infrastructures dans des lieux actuellement occupés par la faune sauvage, serait autant de perturbation pour les oiseaux de mer nicheurs, bien que les évaluations d'impact sur l'environnement indiquent des niveaux acceptables ; l'élévation du niveau de la mer attribuée au changement climatique suscite des inquiétudes ; manque de réglementation pour la gestion des déchets ; les essais nucléaires en haute atmosphère des gouvernements britannique et américain effectués à Kiritimati au début des années 1960 peuvent avoir sur la faune sauvage et la végétation des effets résiduels qui n'ont pas été étudiés.
- *Informations et actions requises* : une coopération internationale est nécessaire pour préparer et mettre en œuvre un plan stratégique pour répondre aux menaces présentées ci-dessus ; au niveau national, des programmes d'éducation et de prise de conscience sont nécessaires pour obtenir le soutien de la communauté ; les écoles ont besoin de matériel éducatif (la Wildlife Unit dispose actuellement d'un certain matériel éducatif pour les écoles et organise des visites pour les enfants) ; existence d'un programme radiophonique hebdomadaire sur l'importance de la protection de la nature ; nécessité de nettoyer les ordures dans les rues ; nécessité d'une réglementation de l'immigration à Kiritimati ; nécessité d'accroître les bateaux de patrouille ; l'amende appliquée en vertu de la loi sur la protection de la faune naturelle (50 US\$ en cas de pêche illégale) paraît être un élément de dissuasion insuffisant, et devrait être revue à la hausse ; les ministres des îles de la Ligne, des îles Phoenix ainsi que le ministère de l'Environnement travaillent actuellement à faire augmenter cette amende, mais cela implique un processus complexe et l'approbation du cabinet national ; nécessité générale d'une collaboration accrue concernant l'information sur les espèces présentes dans l'île ; le soutien administratif pour la mise en place d'une gestion reposant sur l'information disponible ; la formation, une augmentation des gardes de la Wildlife Unit sur le site, de leur équipement et de leur formation à l'étranger ; renforcement de capacité pour la mise en œuvre de la législation (formation des officiers juridiques) ; plus d'engagement avec SPREP, DOC Nouvelle-Zélande, UICN, Birdlife International, WWF et TNC pour une action de conservation.



Fous masqués, G. McCormack

Caractéristiques géographiques :

- 04°03'S, 155°01'O
- Situé dans le centre sud des îles de la Ligne
- habitat total : 102 km²
- superficie des terres : 39,3 km²
- périmètre du récif : 28 km
- grande île sèche triangulaire
- grand lac marin relié à la mer par un canal souterrain
- récif frangeant jusqu'à 100 m de large
- lac marin rempli presque en totalité de sédiments naturels

Valeur exceptionnelle :

- lac anchialin, unique en son genre et lagons hypersalins
- site d'importance mondiale pour les oiseaux de mer nicheurs
- vastes colonies de frégates du Pacifique et de fous masqués

- *Critères naturels :* récif corallien intact très étendu, plages de sable blanc, végétation basse d'île corallienne. Le lac marin était un lagon peu profond qui a été refermé par la surélévation du récif ; climat aride ; abondance d'oiseaux de mer.
- *Critères culturels :* inhabitée au moins depuis plusieurs siècles ; occupation préhistorique par les Polynésiens ; les sites archéologiques pré-européens comprennent trente-cinq anciens maraes (plates-formes de pierre) ; exploitation du guano au milieu du XIX^e siècle ; passage Polynésien pré-européennes en provenance des îles Cook proches ; cristaux de gypse et mines de nodules de magnésium.
- *Gestion :* réserve naturelle de Kiribati (collecte d'espèces terrestres notamment interdite) mais son éloignement empêche une surveillance régulière de l'application de la réglementation. La loi sur l'environnement couvre les zones marines et terrestres, avec une nécessité de délivrance de permis par le ministère de l'Environnement pour toute proposition de développement ; visite de responsables de la faune sauvage annuelle ou bisannuelle à Malden et dans les îles de la Ligne proches placées sous la juridiction de Kiribati.
- *Problèmes et menaces :* difficultés de gestion et de surveillance en raison de l'isolement ; braconnage de poissons et d'oiseaux (par des bateaux étrangers également) ; prédation des chats (importés) sur les oiseaux de mer ; la conservation pourrait être menacée par la pêche aux requins et le passage de bateaux de croisière ; les essais nucléaires britanniques en haute atmosphère effectués à Malden dans les années 1950 peuvent avoir un impact non étudié à ce jour sur la végétation et la faune sauvage.
- *Informations et actions :* études complètes du milieu marin et surveillance périodique nécessaire dans les îles de la Ligne au sud de Jarvis, y compris à Malden ; éradication nécessaire des chats et des rats de Malden pour la protection des oiseaux de mer nicheurs ; nécessité d'une surveillance régulière des milieux terrestres et marins ; la surveillance doit être renforcée sur toutes les îles grâce à une coopération internationale et régionale par la mise en place de patrouilles ; nécessité d'une meilleure application de la réglementation et de l'inspection des bateaux de pêche aux requins, réglementations sur l'hygiène, etc. ; si l'on possède des informations sur les espèces terrestres de l'île, un inventaire pour les espèces marines est nécessaire ; nécessité de mieux former les gardes de la Wildlife Unit sur le terrain ainsi qu'à l'étranger, notamment par un renforcement des capacités et la formation des responsables législatifs ainsi que par l'application des lois ; recherche d'une coopération avec la Polynésie française contre le braconnage et intégration à d'autres programmes régionaux par l'intermédiaire de SPREP, DOC Nouvelle-Zélande, UICN, Birdlife International, WWF, TNC, etc.

Atoll Millennium (île Caroline, République de Kiribati)



Oiseaux marins, Angela Kay Kepler

Caractéristiques géographiques :

- 10°00'S, 150°13'O
- atoll le plus au sud et à l'est des îles de la Ligne
- superficie totale d'habitat sur l'atoll : 399 ha
- superficie totale des terres et du récif peu profond : 227 ha
- 39 îlots entourant un lagon peu profond en longueur
- périmètre total du récif : 26,9 km
- longueur : 9,7 km
- largeur : 2,3 km

Valeur exceptionnelle :

- abondance de plusieurs espèces décimées/menacées dans le monde
- site de ponte des tortues vertes
- milliers de coquillages géants
- Plus de 11 espèces et plus d'un million d'oiseaux nicheurs
- nombreux crabes des cocotiers
- grande richesse de l'écosystème terrestre et forestier

- *Critères naturels* : lagon intact à riche vie marine, notamment homards ; récifs coralliens étendus ; lagon inhabituel, allongé, sans passe profonde le reliant à l'océan ; climat humide avec îlots couverts de végétation ; marque l'extrémité sud-est des îles de la Ligne.
- *Critères culturels* : inhabitée depuis plusieurs siècles avec accès difficile au lagon et pas de mouillage au large ; marae polynésien ancien ; les célébrations de l'an 2000 à Millennium la firent connaître des touristes ; premier atoll candidat pour le projet transfrontalier des îles de la Ligne (aujourd'hui projet patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique)
- *Gestion* : Millennium est une réserve naturelle de Kiribati, et des efforts sont actuellement en cours pour en faire un parc national ; la collecte d'espèces terrestres est interdite mais sa situation reculée réduit la capacité de surveillance et d'application de la réglementation ; la loi sur l'environnement couvre les surfaces terrestres et marines, nécessitant l'obtention de permis délivrés par le ministère national de l'Environnement pour toute proposition de développement ; les visites des responsables de la faune sauvage sont limitées à une ou deux par an à Millennium et dans les îles voisines.
- *Problèmes et menaces* : atoll le plus reculé, donc le plus difficile à gérer et à surveiller ; braconnage de poissons et d'oiseaux (y compris par les bateaux étrangers) ; prédation des rats polynésiens sur les oiseaux de mer et leurs œufs ; parmi les autres menaces, citons la pêche aux requins et le passage de paquebots de croisière ; les crabes des cocotiers matures sont vulnérables et constituent des proies faciles pour le braconnage ; précédent récent d'accès non autorisé et de braconnage par des habitants de Polynésie française.
- *Informations et actions requises* : des études biologiques marine complètes et une surveillance sont nécessaires pour Millennium ; la surveillance doit s'exercer sur les environnements terrestres et marins et être renforcée sur toutes les îles par la coopération internationale et régionale ; amélioration de l'application de la réglementation par l'inspection des bateaux de pêche aux requins, une réglementation en matière d'hygiène, etc. ; nécessité de mieux former les gardes de la Wildlife Unit sur le site ainsi qu'à l'étranger, notamment par un renforcement des capacités, la formation des responsables législatifs et l'application des lois ; recherche d'une coopération avec la Polynésie française contre le braconnage et intégration à d'autres programmes régionaux.

▪ Île Flint (République de Kiribati)



Crabe des cocotiers, G. McCormack

Caractéristiques géographiques :

- 11°26'S, 151°48'O
- extrémité sud des îles de la Ligne
- humide, luxuriante et boisée
- 5 petits lacs d'eau douce
- île en longueur de 324 ha
- récif émergé
- largeur de l'île : de 100 à 1 500 m

Valeur exceptionnelle :

- le plus grand nombre de crabes des cocotiers au monde (2 millions)
- lacs, forêts et végétation uniques au monde
- important site de nidification d'oiseaux de mer
- abondance de requins et de tortues vertes
- pas de chats ni de rats prédateurs

- *Critères naturels* : île inhabitée et intacte ; ancienne et surélevée ; île la plus importante pour les crabes des cocotiers avec la plus forte population connue dans le monde (environ 2 millions de crabes) ; forêts et végétation d'atoll remarquables ; zone importante pour les oiseaux de mer ; vie marine et récifs coralliens abondants ; grand nombre de requins et ponte de tortues de mer sur les plages.
- *Critères culturels* : inhabitée au moins depuis plusieurs siècles ; possibilité de culture perlière et de pêche de récifs, mais doute quant à leur pertinence.
- *Gestion* : réserve naturelle (la collecte d'espèces terrestres est notamment interdite) mais surveillance et protection minimales en raison du manque de capacité et de ressources ; la loi sur l'environnement de Kiribati couvre les zones marines et terrestres, et des permis doivent être délivrés par le ministère de l'Environnement pour tout développement ; visite annuelle ou bisannuelle de Flint et des îles proches par des responsables de la faune sauvage.
- *Problèmes et menaces* : gestion et surveillance délicate en raison de son isolement et de la présence de braconnage de poissons et d'oiseaux ; problèmes futurs concernant notamment la pêche aux requins et passage de bateaux de croisière.
- *Informations et actions requises* : étude et surveillance marine nécessaires à Flint ; nécessité de surveiller l'environnement terrestre et marin ; la surveillance doit être renforcée sur toutes les îles par la coopération internationale et régionale ; nécessité d'une meilleure application de la réglementation et l'inspection des bateaux de pêche aux requins, réglementations d'hygiène, etc. ; nécessité de mieux former les gardes de la Wildlife Unit sur le site ainsi qu'à l'étranger, notamment par le renforcement de capacité des responsables juridiques et concernant l'application des lois ; recherche d'une coopération avec la Polynésie française contre le braconnage et l'intégration à d'autres programmes régionaux par l'intermédiaire de SPREP, DOC Nouvelle-Zélande, UICN, Birdlife International, WWF, TNC, etc.



Vue aérienne de l'île Suvarrow, S. Tudhope

Caractéristiques géographiques :

- 13°14'S, 163°05'O
- atoll situé dans le nord des îles Cook
- 22 îlots boisés sur un récif décrivant un périmètre presque continu
- superficie terrestre : 40,5 ha
- altitude : 2 à 3 m
- 133 km² de lagon sur 80 m de profondeur
- échange dynamique avec la mer par une passe de 10 m de profondeur
- passe et mouillage en sécurité dans le lagon
- arête d'algues et large récif plat de 100 à 800 m de large autour de l'atoll
- pâtés de récifs dans le lagon

Valeur exceptionnelle :

- importantes colonies d'oiseaux de mer nicheurs
- crabes des cocotiers et huîtres perlières en grand nombre
- forêt de rivage d'atoll humide assez importante
- lagon ouvert intact et passe profonde
- inhabité jusqu'à ces derniers siècles

- *Critères naturels* : colonies d'oiseaux de mer vastes et importantes (classée zone importante pour les oiseaux par BirdLife International) ; importants sites de ponte pour les tortues vertes ; population significative de crabes des cocotiers et d'huîtres perlières à manteau noir ; importante végétation forestière d'atoll humide sur certains îlots, en particulier Motu Tou ; pente extérieure du récif intacte ; le lagon ouvert et la passe profonde forment un habitat privilégié dans les îles de la Ligne.
- *Critères culturels* : importance de l'histoire récente des îles Cook et présence de l'ermite néo-zélandais Tom Neale entre 1952 et 1977 ; peu ou pas d'évidence d'histoire antérieure aux contacts ; importante destination pour la plaisance, due essentiellement à Tom Neale et au lagon protégé ; beauté de l'île ; sources d'huîtres perlières pour Manihiki ; Suvarrow montre un potentiel économique pour la culture perlière qui pourrait s'avérer avoir un impact négatif sur l'environnement.
- *Gestion* : Suvarrow est un parc national des îles Cook sans plan de gestion ; le gouvernement place des gardes sur l'île durant les mois d'hiver (de mai à octobre, période de la saison sèche) ; la redéfinition du parc national et l'établissement d'une autorité de gestion sont en cours.
- *Problèmes et menaces* : présence d'espèces importées et envahissantes notamment chats, rats et termites des cocotiers, ces derniers, présents sur l'île depuis 1903, interdisent actuellement l'industrie du copra ; le passage de bateaux de pêche, de voiliers et de bateaux de surveillance gouvernementale se fait au détriment de la faune sauvage ; l'intensité de la culture perlière exigerait la présence de cent personnes vivant dans une zone réduite et la mise en place d'infrastructures de soutien, d'évacuation et de transport aérien et maritime et nécessiterait des constructions, et des collectes quotidiennes, entraînant une menace pour les populations de tortues marines, d'oiseaux et de crabes des cocotiers ; un autre projet de développement lié à l'écotourisme pourrait aussi constituer une menace pour la faune sauvage par l'afflux de touristes, observateurs d'oiseaux, pêcheurs sportifs, etc.
- *Informations et actions requises* : une modification de la législation est nécessaire pour renforcer le statut de parc national, il faudrait notamment mettre en place une autorité de gestion efficace et indépendante ; les études de base sur les ressources terrestres, culturelles et marines peuvent être faites en coopération avec les groupes et individus intéressés et les départements gouvernementaux concernés ; enregistrement effectif de l'utilisation des ressources naturelles par les gardes et autres résidents ; l'éradication en cours des rats fournit une valeur démonstrative et un encouragement pour d'autres régions ; préservation de la résidence de Tom Neale ; nécessité d'intégrer l'existence et l'impact des cyclones tropicaux dans les plans de gestion et de développement de l'atoll.

Île Takutea (îles Cook)



Vue aérienne de l'île Takutea, E. Smith

Caractéristiques géographiques :

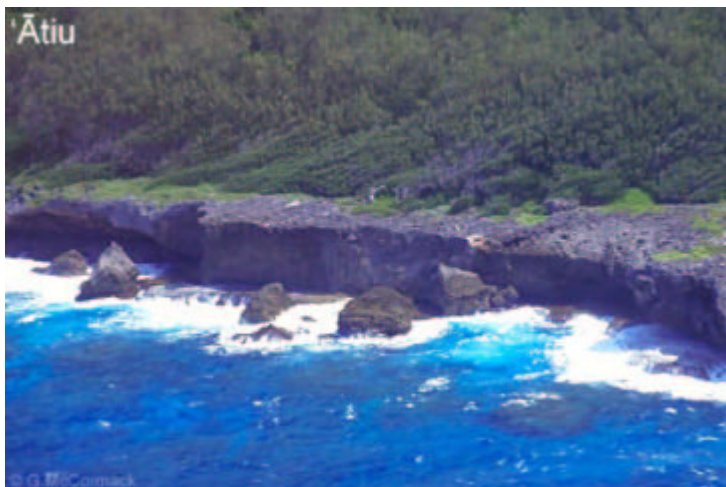
- 19°45' S, 158°20' O
- île de basse altitude à récifs située dans le sud des îles Cook
- récif de corail en banc allongé
- superficie terrestre : 1,3 km²
- entouré d'un étroit récif frangeant
- pas de mouillage au large

Valeur exceptionnelle :

- plus grand site de phaétons à brins rouges de la zone centrale du Pacifique
- site significatif pour les oiseaux de mer et oiseaux de rivage migrateurs
- abondance du crabe des cocotiers
- rare forêt de rivage de *Pisonia*
- zone inhabitée et depuis longtemps protégée

- *Critères naturels* : la plus importante population de phaétons à brins rouges de la zone centrale du Pacifique, et autres populations importantes d'oiseaux de mer ; importante zone d'hivernage pour le courlis de Tahiti ; importantes colonies de crabes des cocotiers ; vaste forêt de *Pisonia* sur l'atoll ; abondance des poissons courus par la pêche sportive ;
- *Critères culturels* : petite île de basse altitude à récifs, inhabitée, sans mouillage sûr ni possibilité de débarquement ; utilisée, gérée et surveillée par la proche communauté polynésienne (îles Cook) ; a été le lieu où la communauté d'Atiu (habitant l'île voisine – voir notice suivante) se fournissait traditionnellement en ressources naturelles et spirituelles ;
- *Gestion* : les chefs traditionnels d'Atiu gèrent l'île pour le compte de tous les propriétaires terriens d'Atiu et de leurs descendants (propriété partagée traditionnellement) ; aucune législation formelle n'assure la gestion ou la protection de Takutea ; les chefs traditionnels ont un contrôle complet sur l'île et toutes les visites sont surveillées ;
- *Problèmes et menaces* : le développement touristique (écotourisme, surf, pêche sportive...) est une menace potentielle, en particulier pour trois espèces d'oiseaux très fragiles : le fou brun, le fou masqué et la frégate superbe ; la menace d'une récolte excessive de produits alimentaires et de matériaux traditionnels par les résidents d'Atiu, fait que la gestion de l'île n'est actuellement pas optimale ; la prédation par les rats polynésiens et les dégâts des cyclones tropicaux menacent les oiseaux de mer nicheurs, en particulier le fou brun, le phaéton à brins rouges et d'autres oiseaux de mer nichant au sol ou en terrier ;
- *Informations et actions requises* : si l'écotourisme se développe, un régime de gestion préventive devra être mis en place ; tout visiteur sur l'île représente un trouble pour les oiseaux et un vecteur potentiel d'introduction d'espèces exogènes ; des sentiers et des tours d'observation ou des écrans pourraient convenir ; des premières études marines et une surveillance sont nécessaires ; la surveillance des populations d'oiseaux de mer doit se poursuivre ; Takutea est l'une des rares îles inhabitées à avoir été gérée de manière traditionnelle et active depuis des siècles, les efforts de la communauté d'Atiu pour sa conservation entraînerait une reconnaissance internationale.

Île Atiu (îles Cook)



Vue aérienne de l'île Atiu, G. McCormack

Caractéristiques géographiques :

- 20°05'S, 158°05'O
- située dans la partie sud des îles Cook, île volcanique et roche calcaire « makatea » surélevée
- altitude : 91 m
- superficie terrestre : 28,2 km²
- entourée d'un récif frangeant avec d'étroits récifs plats

Valeur exceptionnelle :

- rare forêt vierge de makatea
- végétation endémique de *Pandanus*
- oiseaux terrestres endémiques
- présence du plus grand nombre d'oiseaux terriens de toutes les îles candidates de la zone centrale du Pacifique
- culture traditionnelle séculaire
- lieu de débarquement du Capitaine Cook

- **Critères naturels** : forêt vierge côtière sur le « makatea » (calcaire surélevé) ; cette forêt et ce type d'île sont rares dans la zone centrale du Pacifique ; Atiu est un atoll surélevé comprenant un réseau important de cavernes calcaires ; végétation endémique de *Pandanus* ; les petites populations d'oiseaux terriens endémiques comprennent la salangane d'Atiu et le pigeon frugivore des îles Cook ; Atiu possède un autre oiseau endémique parmi l'importante population de réserve du gobe-mouches de Rarotonga (espèce déplacée) ; possibilité de réintroduction de loriquets de Rimatara ; Atiu possède plus d'oiseaux terriens que les autres îles candidates de la zone ;
- **Critères culturels** : 600 résidents ; important site historique de marae ; histoire et tradition orale encore fortement présente ; site de débarquement du capitaine Cook ; les résidents explorent actuellement les possibilités de développer l'écotourisme ;
- **Gestion** : Atiu est gérée par le Conseil de l'île composé de responsables élus ainsi que de membres du gouvernement ex officio et de chefs traditionnels ; les chefs traditionnels ont toute autorité sur les problèmes liés à la terre et aux coutumes ; une législation à deux niveaux s'applique à Atiu : la constitution nationale et les lois de l'île ;
- **Problèmes et menaces** : la présence humaine ne constitue pas une menace à l'heure actuelle (seulement 600 résidents) mais pourrait poser des problèmes en cas d'accroissement de la population ; le développement du tourisme est une menace potentielle pour la salangane endémique ; il n'en existe que 200 nids dans deux grottes dont l'une est abondamment visitée par les touristes ; à noter que l'île ne comporte pas actuellement de population de *Rattus rattus* ; le développement de certaines formes d'agriculture (vanille) représente une menace pour la forêt vierge de Makatea ; l'érosion massive due aux mauvaises pratiques d'exploitation des terres (pour la culture de l'ananas) est une menace ; les plantes envahissantes, notamment la passiflore rouge et l'ipoméée, sont une menace grave pour la forêt endogène ; les insectes envahissants sont aussi une menace, notamment le papillon parasite « flat moth » du cocotier ;
- **Informations et actions requises** : nécessité d'une première étude marine et de la surveillance constante des populations d'oiseaux, en particulier de la salangane d'Atiu, ainsi que de la forêt vierge et des pandanus endémiques ; réintroduction d'oiseaux endémiques en cours notamment gobe-mouches de Rarotonga et loriquets ; possibilité de former les communautés locales aux techniques de surveillance, actuellement en cours au travers d'un programme qui amène en formation les écoliers d'Atiu à Takutea. Ce programme pourrait être étendu par une coopération avec le collège d'Atiu et les organisations internationales ; nécessité d'un régime plus efficace de surveillance inter îles et de contrôle des espèces étrangères/envahissantes ; Atiu, en faisant partie du bien patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique, obtiendrait une reconnaissance internationale des efforts engagés de la communauté d'Atiu envers la conservation.

Les informations qui suivent concernant les sites de Polynésie française, sont extraites de l'ouvrage 1988 *Corals of the world* ; elles devront être mise à jour et un complément d'information devra être fourni par la Polynésie française.

Île Motu One (Polynésie française — îles de la Société)

- *Caractéristiques géographiques* : (15°45'S, 154°30'O) ; atoll fermé, triangulaire, composé de quatre îlots ;
- *Critères naturels* : important site de ponte de tortues pour la zone est du Pacifique ; zone de reproduction d'oiseaux de mer ; renferme la plus grande population mondiale de loriquets bleus de Tahiti ; possède une riche biodiversité marine ;
- *Critères culturels* : habitée par environ 40 personnes ; mouillage difficile ;
- *Contexte de gestion* : terrain de reproduction d'oiseaux de mer ;
- *Problèmes et menaces* :
- *Informations et actions requises* :

Île Manuae (Polynésie française — îles de la Société)

- *Caractéristiques géographiques* : (16°30'S, 154°40'O) ; à l'extrémité ouest, îles sous le vent, de l'archipel de la Société ; atoll clos circulaire ; taille : 11 x 9 km, profondeur moyenne : 50 m ; maximum : 70 m ; îlots sablonneux et boisés séparés par des passes peu profondes ;
- *Critères naturels* : important site de nidification et réserve naturelle pour la tortue verte, faisant partie des voies migratoires de la zone ouest du Pacifique ; assemblage de récifs coralliens bien développé ; bosquets de cocotiers ; zone de tortues vertes ; coquillages tridacne ;
- *Critères culturels* : habitée ; mouillage difficile et accès limité via une seule passe ;
- *Contexte de gestion* : réserve naturelle depuis 1971, aucune altération du lagon ou de l'écologie n'est autorisée ;
- *Problèmes et menaces* : braconnage ;
- *Informations et actions requises* : démarche vers une meilleure conservation des zones de tortues et de reproductions d'oiseaux avec soutien local.

Île Mopelia (Polynésie française — îles de la Société)

- *Caractéristiques géographiques* : (16°S 153°O) ; atoll reculé avec de nombreux îlots ; 2,6 km ; récif avec passe étroite. Arête d'algues corallines ;
- *Critères naturels* : importante zone pour les tortues ;
- *Critères culturels* : faible nombre d'habitants ;
- *Contexte de gestion* :
- *Problèmes et menaces* :
- *Informations et actions requises* :

Notes :

iv. L'information concernant les caractéristiques géographiques des îles et atolls a été compilée à partir des contributions apportées au cours de l'atelier et/ou du livre *Corals of the World* (Wells, 1988). Parmi les sources supplémentaires, citons Margos et Holthus (1988), UNEP/UICN (1988), Guinther, Maragos et Thaman (1992), Dahl (1991), Holthus, Brennan et al. (1993), et Maragos, Hunter et Meier (1994) ainsi que Maragos (1994, non publié) & A. Kay Kepler. Les descriptions de caractéristiques géographiques peuvent nécessiter une mise à jour et/ou une vérification des dimensions à des fins de comparaison.

v. L'OMI est l'Organisation maritime internationale. Elle possède une législation liée à la navigation qui peut aider pour les questions de conservation, en particulier les PSSA - identification des « zones maritimes particulièrement sensibles »

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

<i>Participants des États parties</i>	<i>Coordonnées détaillées</i>
Gerald McCormack	<p>Directeur, projet pour le patrimoine naturel Gouvernement des Îles Cook P.O. Box 781 Rarotonga Îles Cook Tél/Fax : (682) 20 959 E-mail: gerald@nature.gov.ck</p>
Tania Temata	<p>Conseiller pour l'environnement international Service de l'Environnement Gouvernement des Îles Cook Unité du conseil pour l'environnement international P.O. Box 371 Rarotonga Îles Cook Tél : (682) 21 256 Fax : (682) 22 256 E-mail: tania@environment.org.ck</p>
Bureti Williams	<p>Secrétaire de Cabinet Bureau de M. Te Beretitenti P.O. Box 67 Bairiki, Tarawa. Kiribati Tél : (686) 21 183, (686) 21 203 Fax : (686) 21902 E-mail: Sec.cabinet@tskl.net.ki</p>
Iamti Rakautu	<p>Secrétaire permanent Ministère du Groupe des îles de la ligne et Phoenix Ronton, îles Kiritimati Kiribati Tél : (686) 81 211, (686) 81 033 Fax : (686) 81 278 E-mail: mlpg@tskl.net.ki</p>
Iataake King	<p>Officier supérieur attaché au tourisme Ministère du commerce de l'industrie et du tourisme PO Box 510 Betio, Tarawa Kiribati Tél : (686) 26157 Fax : (686) 26233 E-mail: mcit@tskl.net.ki</p>

Participants des États parties	Coordonnées détaillées
Anatati Wilson	Musée et centre culturel Ministère de l'environnement et du développement social P.O. Box 308 Bikenibeu, Tarawa Kiribati Tél. : (686) 28 211 Fax : (686) 28 334 E-mail: mesd@tskl.net.ki
Teramweai Itinradi	Secrétaire permanent Ministère des affaires intérieures et du développement rural Bairiki, Tarawa Kiribati Tél. : (686) 21092 Fax : (686) 21133 E-mail: homeaffairs@tskl.net.ki
Allen Allison	Vice président du Département des sciences Musée Bishop 1525 Bernice Street Honolulu Hawaï 96817 - 2704 USA Tél. : (1) 808 848 4145 Fax : (1) 808 847 8252 or 841 8968 E-mail: allison@hawaii.edu
Lucius Eldredge	Zoologiste spécialiste des invertébrés Musée Bishop 1525 Bernice Street Honolulu Hawaï 96817 USA Tél. : (1) 808 848 4139 Fax : (1) 808 847 8252 E-mail: psa@bishopmuseum.org
Jim Maragos	Biologiste spécialiste des récifs coralliens Organisation des réserves nationales de la faune sauvage des îles reculées du Pacifique Service américain pour les poisons et la faune sauvage (US Fish and Wildlife Service) 300 Ala Moana Blvd, Rm 5-231 Box 50167 Honolulu, HI 96850 USA Ligne directe: (1) 808 792 9557 Standard : (1) 808 792 9550 Fax : (1) 808 792 9585 E-mails: jim_maragos@r1.fws.gov and maragosje@hawaii.rr.com

Participants des États parties	Coordonnées détaillées
Elizabeth Flint	<p>Organisation des réserves nationales de la faune sauvage des îles reculées du Pacifique Service américain pour les poissons et la faune sauvage (US Fish and Wildlife Service) 300 Ala Moana Blvd, Suite 5-231 Box 50167 Honolulu, HI 96850 USA Tél. : (1) 808 792 9553 E-mail: beth_flint@fws.gov</p>
Allison Veit	<p>Organisation des réserves nationales de la faune sauvage des îles reculées du Pacifique Service américain pour les poissons et la faune sauvage (US Fish and Wildlife Service) 300 Ala Moana Blvd, Rm 5-231 Box 50167 Honolulu, HI 96850 USA Tél. : (808) 792 9556 E-mail: acveit@ucsalumni.com</p>
Jacqui Evans	<p>Centre Est-Ouest Programme pour le développement des îles du Pacifique 1601 East West Rd Honolulu, HI 96848 USA Tél. : (808) 551 5526 E-mail: tiarepua@hotmail.com</p>
Annie Hillary	<p>Spécialiste des affaires internationales Bureau des programmes internationaux Département américain au commerce Administration nationale des océans et de l'atmosphère Service national pour les océans 1315 East West Highway #5863 Silver Spring, MD 20910 USA Tél. : (1) 301 713 3078 ext. 221 Fax : (1) 301 713 4263 E-mail: annie.hillary@noaa.gov</p>
Peter Valentine	<p>Directeur École d'étude sur l'environnement tropical et la géographie Université James Cook, Queensland, Australie Tél. : (617) 478 922 51/ 478 144 41 Fax : (617) 478 140 20 E-mail: peter.valentine@jcu.edu.au</p>

Participants des États parties	Coordonnées détaillées
Elsbeth Wingham	143 Culverden Road R.D.2 North Canterbury 82 Nouvelle Zélande Tél. : (64) 3315 8432 Fax : (64) 3315 8403 E-mail: elspeth@wetlandsnz.co.nz
Meriwether Wilson	Spécialiste du milieu marin C/o Université d'Edimbourg Département de géoscience W. Mains Road, Edinburgh EH93JW Écosse, R.U. Tél. : (44) 131 650 8636 Fax : (44) 131 668 3184 E-mail: meriwether.wilson@qlg.ed.ac.uk
Scott Atkinson	La Conservation de la nature Directeur de la Conservation marine La Conservation de la nature d'Hawaï (The Nature Conservancy of Hawaiï) 923 Nu'uano Ave Honolulu, Hawaiï 96817 USA Tél. : 808-587-6250 Fax : 808-545-2019 E-mail: satkinson@tnc.org
Angela Kay Kepler	Étude écologique à l'échelle du Pacifique PO Box 1298, Haiku, île de Maui Hawaï 96708 USA Tél. : 1- 808 - 573-5847 Fax : 1-808-572-1242 E-mail: angelak@maui.net
Alan Saunders	Groupe IUCN sur les espèces envahissantes SGES Tamaki Campus Université d'Auckland Private Bag 92019 Auckland Nouvelle Zélande Tél. : (64) 9 373 7599 ext 86805 Fax : (64) 9 373 7599 E-mail: a.saunders@auckland.ac.nz

Participants des États parties	Coordonnées détaillées
Alan Friedlander	Spécialiste en écologie de la pêche NOAA / Service national pour les océans Centre pour la surveillance et l'évaluation côtière Makapu'u Point / 41-202 Kalaniano'le Hwy. Waimanalo, HI 96795 USA Tél. : (808) 259 3165 Fax : (808) 2595971 E-mail: afriedlander@oceaninstitute.org
David Gulko	Chercheur en biologie aquatique, laboratoire IV – récifs coralliens Division des ressources aquatiques Hawaï, Département des ressources naturelles et terrestres 1151 Punchbowl Street, room 330 Honolulu, HI 96813 USA Tél. : (808) 587-0318 (o), Fax : (808) 587-0115 (Fax) E-mail: david.a.gulko@hawaii.gov

participants des organisations internationales	Coordonnées détaillées
Asterio Takesy	Directeur Programme Régional Océanien de l'Environnement (SPREP) PO Box 240 Apia, Samoa Tél. : (685) 21 929 Fax : (685) 20 231 E-mail: asteriot@sperp.org.ws Web: http://www.sprep.org.ws/
<i>Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO</i>	
Sarah Titchen	Unité Pacifique et Chef de l'Unité de politique générale et de réunions statutaires (WHC/POL) Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO 7 Place de Fontenoy F-75352 Paris 07 SP France Tél. : +33 (0)1 45 68 14 04 Fax : +33 (0)1 45 68 55 70 E-mail: s.titchen@unesco.org

participants des organisations internationales	Coordonnées détaillées
Marjaana Kokkonen	Expert associé, Section du patrimoine naturel Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO 7 Place de Fontenoy F-75352 Paris 07 SP France Tél. : +33 (0)1 45 68 18 87 Fax : +33 (0)1 45 68 55 70 E-mail: m.kokkonen@unesco.org
Salamat Ali Tabbasum	Expert associé, Unité de politique générale et de réunions statutaires (WHC/POL) Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO 7 Place de Fontenoy F-75352 Paris 07 SP France Tél. : +33 (0)1 45 68 13 21 Fax : +33 (0)1 45 68 55 70 E-mail: s.tabbasum@unesco.org
Nina Dhumal	Assistante, Unité de politique générale et de réunions statutaires (WHC/POL) Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO 7 Place de Fontenoy F-75352 Paris 07 SP France Tél. : +33 (0)1 45 68 13 15 Fax : +33 (0)1 45 68 55 70 E-mail: n.dhumal@unesco.org
<i>Bureau de l'UNESCO pour les États du Pacifique</i>	
Hans Dencker Thulstrup	Spécialiste des programmes scientifiques <i>Bureau de l'UNESCO pour les États du Pacifique</i> PO. Box 615, Apia Samoa Tél. : (685) 24276 Fax : (685) 26593/22253 E-mail: hans@unesco.org.ws and thuls@samoa.ws

Modérateur	Coordonnées détaillées
Aulani Wilhelm	Réserve de l'écosystème des récifs coralliens des îles hawaïennes du nord-ouest 6700 Kalaniana'ole Hwy. # 215 Honolulu, HI 96825 USA Tél. : (808) 391 2657 Fax : (808) 391 2662 E-mail: aulani.wilhelm@noaa.gov

ANNEXE 3 : PROGRAMME DE L'ATELIER

Atelier international
Programme du projet patrimoine mondial – Îles de la Ligne
2 - 6 juin 2003
New Otani Kaimana Hotel, Honolulu
Hawaii, États-Unis

Organisé par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et
le Bureau de l'UNESCO pour les États du Pacifique
en collaboration avec le musée Bishop

avec le soutien financier du Fonds en dépôt des Pays-Bas, de la Convention France-UNESCO
et de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)

Lundi 2 juin

- 8.30-9.00 **Inscriptions**
- 9.00-10.15 **Ouverture de l'atelier**
Chant de bienvenue (Ole)
Discours de bienvenue :
Allen Allison, musée Bishop
Sarah Titchen, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
Hans D. Thulstrup, Bureau de l'UNESCO pour les États du Pacifique
Introduction, par *Aulani Wilhelm*, modérateur
Présentation des participants
Présentation du déroulement de l'atelier
- 10.15-10.45 Pause café
- 10.45-12.00 **Session 1 : Détermination du cadre**

Présentation générale de la Convention du patrimoine mondial, présentation des
bénéfices tirés d'une candidature de biens au patrimoine mondial
Sarah Titchen, Centre du patrimoine mondial

Présentation des critères du patrimoine naturel et conditions d'intégrité
Peter Valentine, Union mondiale pour la nature (UICN)

Débat et questions
- 12.00-13.30 Déjeuner officiel à l'hôtel
- 13.30-15.00 **Atelier Session I : Détermination du cadre (suite)**

Explication des approches transfrontalières et en série du patrimoine mondial et des avantages d'une coopération en matière de gestion
Peter Valentine, Union mondiale pour la nature (UICN)

Application de la Convention du patrimoine mondial à la conservation de l'environnement marin
Marjaana Kokkonen, Centre du patrimoine mondial

Présentation générale du projet patrimoine mondial pour les îles de la Ligne
Elsbeth Wingham

Débat et questions

Documents d'information : le texte de la Convention du patrimoine mondial, les Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial, le formulaire de candidature, la publication de l'UICN sur les zones transfrontalières protégées et les actes de l'Atelier du patrimoine mondial marin.

15.00-15.30 Pause café

15.30-16.00 **Brève introduction par les représentants de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), le président de la section marine de l'UICN à la Commission mondiale des zones protégées et à La Conservation de la nature**

16.00-17.00 **Description du bien**
Angela Kay Kepler – présentation en image des îles de la Ligne

Interventions des représentants des pays des sites les concernant

Débat sur les éléments caractéristiques des îles de la Ligne et de leur possible valeur de patrimoine mondial

Présentation de la visite de terrain du lendemain

Mardi 3 juin

8.30-14.30 Départ pour la visite de terrain autour de l'île d'Oahu
Panier repas fourni

15.30-17.00 **Description du bien (suite de la séance du lundi après-midi)**
Angela Kay Kepler – présentation en image des îles de la Ligne

Interventions des représentants des pays des sites les concernant

Débat sur les éléments caractéristiques des îles de la Ligne et de leur possible valeur de patrimoine mondial

Mercredi 4 juin

Présentation du programme de la journée

Présentation par des experts des caractéristiques naturelles et les points communs entre les différentes îles de la Ligne en regard des critères du patrimoine mondial

- 8.30-9.15 Présentation générale des îles de la Ligne, biogéographie des atolls, océanographie et liens avec le domaine terrestre
Meriwether Wilson
- 9.15-10.00 Biologie marine – coraux et communautés
Jim Maragos
- 10.00-10.30 Pause café
- 10.50-11.10 Les communautés de poissons
Alan Friedlander
- 11.10-11.30 Les tortues
Angela Key Kepler
- 12.00-13.20 Pause déjeuner
- 13.20-13.40 Les reptiles
Allen Allison
- 13.40-14.00 Les invertébrés terrestres
Angela Kay Kepler
- 14.00-14.20 Programme de Panala'au
Noelle Kahanu
- 14.40-15.00 Récapitulation des présentations de la journée
Lu Eldredge
- 15.00-15.30 Pause café
- 15.30 Départ pour le musée Bishop (rendez-vous devant l'entrée principale à 16.00)
- 17.30-19.00 Réception au musée Bishop

Jeudi 5 juin

- 9.00 - 9.15 Bref résumé des discussions de la veille, par le modérateur
- 9.15-10.15 **Débat autour de la délimitation de la zone proposée**
- Recommandations sur les zones à proposer pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial aux vues des conclusions des discussions de la veille
- 10.15-10.45 Pause café

- 10.45-12.00 **Description des éléments affectant les îles de la Ligne**
- Quelles sont les menaces, comment peut-on y répondre aujourd'hui et dans l'avenir, recommandations de suivi du projet
- 12.00-13.00 Pause déjeuner
- 13.00-15.00 **Gestion et protection juridique du bien proposé**
- Présentation des actuelles structures juridiques et de gestion des zones proposées par les participants
- Débat sur les opportunités de coopération, les possibilités de mise en relation et les changements à faire pour une collaboration plus efficace
- Débat sur l'établissement d'un cadre de gestion collective
- Élaboration d'un plan de travail pour la mise en place d'une gestion collective
- Surveillance du site – discussion sur les moyens de coordonner les efforts de surveillance entre les zones proposées et les organisations pouvant être partenaires pour une assistance à la surveillance
- 15.00-15.30 Pause café
- 15.30-17.00 **Gestion et protection juridique du bien proposé (suite)**

Vendredi 6 juin

- 9.00-9.15 Bref résumé des discussions de la veille, par le modérateur
- 9.15-10.15 **Gestion et protection juridique du bien proposé (suite)**
- Recommandations de suivi de projet et répartition des tâches
- 10.15 - 10.45 Pause café
- 10.45-12.00 **Partenariats et ressources**
- Discussion autour des possibilités de financements complémentaires et de soutiens techniques pour le projet
- Identification d'autres partenaires
- Recommandations de suivi de projet
- 12.00-13.30 Pause déjeuner
- 14.00-15.45 **Synthèse de l'atelier**
- Attribution des tâches et détermination de dates butoirs
- Accord sur les textes généraux du rapport technique de l'atelier
- Proposition de date, de lieu et des travaux pour une prochaine rencontre
- 15.45-16.00 **Clôture de l'atelier**

ANNEXE 4 : PLAN D'ACTION PROVISOIRE : JUIN 2003 - JUIN 2004

ACTIONS	UNESCO	ILES COOK États parties	KIRIBATI État partie	POLYNÉSIE FRANÇAISE État partie	ÉTATS-UNIS État partie	PARTENAIRES
<p>SUIVI IMMÉDIAT DE L'ATELIER</p>	<p>Le Centre du patrimoine mondial et l'UNESCO fourniront aux participants de l'atelier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rapport de l'atelier d'Honolulu (avec résumé des actes, copie de toutes les communications, recommandations et plan d'action) ; - le manuel touristique du patrimoine mondial, une copie des meilleurs cas de réussites de l'ICN, la directive n° 7 pour les zones protégées « zones protégées transfrontalières pour la paix et la coopération » et tout autre publication UICN appropriée ; - les actes de l'atelier du patrimoine mondial sur la biodiversité marine ; - la brochure du projet des îles de la Ligne ; - les autres matériels d'information du patrimoine mondial (notamment le kit éducatif du patrimoine mondial aux mains des jeunes – version Pacifique, dès sa parution prévue fin 2003.) ; - les matériaux additionnels disponibles : cartes, etc. ; - l'UNESCO doit informer les gouvernements des États-Unis et de France (Polynésie française) des principales recommandations de l'atelier d'Honolulu et discuter des possibilités de participation au développement du projet. 	<p>- Contribution au rapport de l'atelier.</p>	<p>- Contribution au rapport de l'atelier.</p>	<p>- Contribution au rapport de l'atelier.</p>	<p>- Contribution au rapport de l'atelier.</p>	<p>Apport au rapport de l'atelier par des partenaires participants, (notamment) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Musée Bishop - <i>La Conservation de la nature</i> - UICN - SPREP - NOAA
<p>COORDINATION ET PROMOTION DU PROJET</p>	<p>L'UNESCO doit assister les États parties et les partenaires pour leur permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place une coordination internationale générale ; • faciliter l'assistance technique via le Fonds du patrimoine mondial si nécessaire ; • fournir des mises à jour régulières aux personnes responsables au siège régional de l'UNESCO à Apia et aux États parties ; • lier ce projet aux autres initiatives complémentaires du patrimoine mondial (par exemple gestionnaires de sites côtiers-marins), contacts touristiques, contacts patrimoniaux, etc. • fournir des directives aux États parties pour la préparation de l'inventaire du site, des listes indicatives et des matériaux de candidature si nécessaire ; • l'UNESCO doit communiquer des informations sur le projet aux audiences nationales et régionales lors d'événements clés, notamment le Comité du patrimoine mondial de 2003, la réunion du Comité des parcs nationaux à Durban en septembre 2003, la réunion des commissions nationales du Pacifique de l'UNESCO en juillet 2003. 	<p>- Identifier un responsable national du projet.</p> <p>- Établir un groupe de travail national autour du projet.</p> <p>- Participer à l'établissement de listes indicatives et au processus de candidature.</p> <p>- Travailler avec les partenaires nationaux locaux.</p>	<p>- Identifier un responsable national du projet.</p> <p>- Établir un groupe de travail national autour du projet.</p> <p>- Participer à l'établissement de listes indicatives et au processus de candidature.</p> <p>- Travailler avec les partenaires nationaux locaux.</p>	<p>- Identifier un responsable national du projet.</p> <p>- Établir un groupe de travail national autour du projet.</p> <p>- Participer à l'établissement de listes indicatives et au processus de candidature.</p> <p>- Travailler avec les partenaires nationaux locaux.</p>	<p>- Identifier un responsable national du projet.</p> <p>- Établir un groupe de travail national autour du projet.</p> <p>- Participer à l'établissement de listes indicatives et au processus de candidature.</p> <p>- Travailler avec les partenaires nationaux locaux.</p>	<p>- Identifier les principaux responsables du projet.</p> <p>- Favoriser les rencontres régionales, thématiques ou par site (par exemple le musée Bishop accueille l'atelier de coordination pour les États-Unis).</p>

ACTIONS	UNESCO	ÎLES COOK État partie	KIRIBATI État partie	POLOYNÉSIE FRANÇAISE État partie	ÉTATS-UNIS État partie	PARTENAIRES
<p>FORMATION ET PARTAGE DES BONNES PRATIQUES AVEC UTILISATION DES INITIATIVES EMERGENTES¹</p> <ul style="list-style-type: none"> L'UNESCO doit aider à coordonner le projet avec les programmes et initiatives existants prévus sur le plan stratégique (notamment stratégies et plans d'action de biodiversité nationale, préparation d'inventaires dans le cadre d'autres projets, travaux sur les espèces envahissantes, projets des ONG, etc.) ; L'UNESCO doit aider à faciliter la formation, les échanges et le renforcement de capacité aux niveaux international et régional notamment au travers de l'UICN, d'autres conventions (Ramsar, CBD), de programmes (notamment Man and Biosphere), sur les thèmes clés suivants pour la gestion des ressources insulaires : <ul style="list-style-type: none"> <i>conception et application MPA</i> : travailler avec l'UICN et les autres conventions, programmes et gestionnaires de sites complémentaires sur les pratiques à appliquer pour une conception et une gestion MPA efficaces ; <i>surveillance et application des lois dans les îles reculées</i> : discuter avec les gouvernements des États-Unis, d'Australie et de Nouvelle-Zélande des possibilités de coordonner certains aspects de la surveillance pour la gestion des zones protégées dans des îles reculées ; <i>espèces envahissantes</i> : travailler avec l'UICN, Man and Biosphere et les autres organismes concernés sur cette question pour aider les groupes insulaires ; <i>tourisme</i> : partager avec l'UNESCO, l'UICN, MAB, etc., les connaissances sur les modes de tourisme et la gestion d'autres sites, (notamment directives sur les bateaux de croisière et les voiliers visitant des îles reculées ; et développement de l'écotourisme) ; <i>pêches, aquaculture et commerce pour aquariums</i> : favoriser le partage de connaissances avec d'autres initiatives régionales et des Nations Unies (FAO, SPREP, GEF) ; <i>recherche ciblée en science marine et biodiversité</i> : favoriser la collaboration des universités, des musées et de l'IOC avec les États parties pour des recherches marines ciblées et un travail de fond ; <i>voie de passage et migration des oiseaux</i> : travailler avec d'autres conventions sur cette question (RAMSAR) ; <i>changements climatique</i> : favoriser la collaboration avec l'IOC, etc. 	<p>Établir une relation entre les atouts du projet et les initiatives de planification nationale et régionale le cas échéant.</p> <p>Communiquer les besoins en capacité de gestion et en objectifs de gestion nationale et du site pour résoudre les problèmes spécifiques.</p> <p>Aider à établir un lien entre le l'évolution du projet et celle des initiatives existantes ou prévues sur des questions clés.</p>	<p>Établir une relation entre les atouts du projet et les initiatives de planification nationale et régionale le cas échéant.</p> <p>Communiquer les besoins en capacité de gestion et en objectifs de gestion nationale et du site pour résoudre les problèmes spécifiques.</p> <p>Aider à établir un lien entre le l'évolution du projet et celle des initiatives existantes ou prévues sur des questions clés.</p>	<p>Établir une relation entre les atouts du projet et les initiatives de planification nationale et régionale le cas échéant.</p> <p>Communiquer les besoins en capacité de gestion et en objectifs de gestion nationale et du site pour résoudre les problèmes spécifiques.</p> <p>Aider à établir un lien entre le l'évolution du projet et celle des initiatives existantes ou prévues sur des questions clés.</p>	<p>Établir une relation entre les atouts du projet et les initiatives de planification nationale et régionale le cas échéant.</p> <p>Communiquer les besoins en capacité de gestion et en objectifs de gestion nationale et du site pour résoudre les problèmes spécifiques.</p> <p>Aider à établir un lien entre le l'évolution du projet et celle des initiatives existantes ou prévues sur des questions clés.</p>	<p>- Efficacité de la gestion marine UICN/WCPA</p> <p>- Les ONG sur « la gestion locale »</p>	

1. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial peut aider à atteindre toute une série d'objectifs et résoudre des problèmes de gestion partagés par la plupart des groupes insulaires. Les thèmes notés ici sont ceux qui ont surgi lors de l'atelier d'Honolulu, mais d'autres questions clés pourraient se présenter avec le développement du projet.

ACTIONS	UNESCO	ÎLES COOK État partie	KIRIBATI État partie	POLYNÉSIE FRANÇAISE État partie	ÉTATS-UNIS État partie	Partenaires
ÉCHANGE D'INFORMATION ET GESTION DES DONNÉES	<ul style="list-style-type: none"> Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et le bureau de l'UNESCO à Apia doivent continuer à mettre à jour les listes d'envoi et à construire le réseau de partenaires intéressés par le projet ; le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO doit lancer un site Internet protégé par un mot de passe pour l'échange d'information ; le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et UNESCO/Apia doivent continuer à rassembler les cartes, photos, littérature et informations publiées et « officieuses » sur les îles de la Ligne/îles de la zone. Établir un inventaire, une bibliographie et scanner si possible ces ressources pour les mettre à disposition sur le site Internet protégé par mot de passe ; discussion UICN/UNESCO avec TNC, CI, BI, Audubon, etc. sur les possibilités de collaboration dans le contexte du projet. 	Contribuer à la collecte d'informations.	Contribuer à la collecte d'informations.	Contribuer à la collecte d'informations.	Contribuer à la collecte d'informations.	Contribuer à la collecte d'informations.
PROMOTION FINANCIÈRE ET PREMIÈRES ÉTAPES	<ul style="list-style-type: none"> L'UNESCO doit aider par des actions immédiates d'assistance préparatoire comme indiqué dans le rapport, par pays ; l'UNESCO doit confirmer aux îles Cook que bien qu'étant actuellement incluses dans la Convention du patrimoine mondial par la ratification de la Nouvelle-Zélande, elles peuvent si elles le souhaitent ratifier cette convention de manière indépendante ; l'UNESCO doit obtenir des niveaux de financement appropriés pour le personnel et les personnes responsables en obtenant le soutien de donateurs, de partenaires (ONG, gouvernements, universités, secteur privé...) pour les activités du projet (par exemple par thèmes dans la section « formation » ci-dessus. 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des ateliers nationaux Contribuer aux demandes d'assistance le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des ateliers nationaux Contribuer aux demandes d'assistance le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des ateliers nationaux Contribuer aux demandes d'assistance le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des ateliers nationaux Contribuer aux demandes d'assistance le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'organisation d'ateliers nationaux et régionaux Contribuer aux demandes d'assistance le cas échéant.